

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2025**Bureau**

Président : M. Vincent DAHER
Vice-président : M. Armando COUTO
Secrétaire : Mme Nancy RUERAT
Membres : Mme Caroline MONOD, M. Dominique GAMBERONI, M. Michel VERGAIN

Sont présent.es :

Mme Fayrouz ABDEL-LATIF, M. Simon ANTICH, Mme Kristine BEUN, M. Philippe BONVIN, Mme Megan BONFILS, M. Fabrice BROTO, Mme Octavia CERCHEZ, Mme Vanessa CHOBIAZ, M. Michele COLLEONI, Mme Hélène CONRADIN, M. Vincent DAHER, Mme Françoise DELFIM, M. Thierry DEROBERT, Mme Priscille DIA, M. Marwan DOUIHOU, Mme Véronique EQUEY, M. Alexander FARIS, M. Alain FISCHER, M. Dominique GAMBERONI, Mme Leila KHATCHADOURIAN, M. Smult KOUAME, M. Jean-Adrien LORENZINI, Mme Sandra MACHADO COSTA, M. Mauro MARTELLA, Mme Caroline MONOD, M. Christophe OGI, M. Philippe PERRENOUD, M. Juan Daniel PRATS, M. André PYTHON, Mme Nancy RUERAT, Mme Sevinc SONMEZ, Mme Virginie VANDEPUTTE, M. Thomas VOGEL, M. Serhat YILMAZ

Excusé-es :

M. Armando COUTO, M. Thierry DEROBERT, M. Thibaud KELLERHALS, M. Michel VERGAIN

Assistant à la séance :

M. Damien BONFANTI, Maire
Mme Corinne GACHET, Mme Salima MOYARD
Conseillères administratives
M. Julien GROSCLAUDE, Secrétaire général
Mme Léa BOISADAM, procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2025
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif

- a) 431-25.10 EQS10 Réalisation d'un espace de quartier dans le bâtiment p. 93
Entrée en matière 10 du quartier de Surville
CHF 1'141'000.- Crédit d'investissement

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

b)	432-25.10 Entrée en matière CHF 380'000.-	Réaménagement du Jardin du Souvenir Crédit d'investissement (étude et construction)	<u>p. 94</u>
c)	433-25.10 Entrée en matière CHF 298'000.-	CRP4A – Transformation de locaux pour la création d'un EVEP à prestations élargies, Avenue du Plateau 4A, 1213 Petit Lancy Crédit d'étude	<u>p. 95</u>
d)	434-25.10 Entrée en matière CHF 17'000.-	Acquisition de la parcelle 5372 (à créer) au Bachet de Pesay Crédit d'investissement	<u>p. 96</u>
e)	435-25.10 Entrée en matière CHF 83'000.-	Mesure II – Lutte contre les îlots de chaleur urbains Crédit d'investissement complémentaire	<u>p. 96</u>
f)	436-25.10 Entrée en matière CHF 300'000.-	Boucle des Palettes – Réalisation d'une pépinière urbaine Crédit d'investissement	<u>p. 97</u>
g)	437-25.10 Entrée en matière CHF 95'000.-	Acquisition de droits à bâtir issus de la parcelle n°527 (Surville) et constitution d'une servitude d'usage en faveur de la Ville de Lancy sur la parcelle n°527 (Surville) Crédit d'investissement	<u>p. 97</u>
h)	438-25.10 Entrée en matière CHF 183'000.-	Construction d'un éco-point dans le quartier de Surville Chemin des Erables, 1213 Petit-Lancy Crédit d'investissement complémentaire	<u>p. 98</u>

7) Motions – Résolutions

Motion M146-2025 du groupe UDC relative à l' « Installation de caméras de surveillance et amélioration des aménagements de sécurité à la Villa Solitaire et dans le parc Pré-Monnard du 17 septembre 2025

p. 99

RAPPORTS DE COMMISSION

8) Discussion et vote d'objets de retour des commissions

a)	Vote	Proposition du Conseil administratif relative à la programmation du projet « pôle raquettes » du Lancy Tennis club sur la parcelle 419 de la Ville de Lancy Rapport de la Commission conjointe de l'aménagement du territoire et des sports, séance du 16 septembre 2025 (Mme Priscille DIA)	<u>p. 103</u>
b)	426-25.09 Arrêté CHF 1'419'700.-	Passerelle nant Manant – Démolition et reconstruction de la parcelle et aménagement de ses abords – Crédit d'investissement Rapport de la Commission des travaux, séance du 18 septembre 2025 (M. Michele COLLEONI)	<u>p. 105</u>

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

- c) 428-25.09 Voirie de Lancy – Mise aux normes du dépôt – Crédit de [p. 107](#)
Arrêté
CHF 3'378'287.- Rapport de la Commission des travaux, séance du 18 septembre 2025 (M. Michele COLLEONI)

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 9) Commission de l'administration, séance du 28 août 2025, rapporteure Mme Hélène CONRADIN
a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e [p. 111](#)
b) Point de situation sur les descriptifs de poste [p. 111](#)
- 10) Commission de l'administration, séance (double) du 8 septembre 2025, rapporteure Mme Virginie VANDEPUTTE
a) Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2026 – Répartition des partis [p. 112](#)
- 11) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 9 septembre 2025, rapporteure Kristine BEUN
a) Election du-de la Président-e et du-de la Vice-président-e [p. 112](#)
b) Acquisition d'un Goupil G4- dépense exceptionnelle [p. 112](#)
c) Présentation du pôle développement durable [p. 113](#)
- 12) Commission des sports, séance du 15 septembre 2025, rapporteur M. Philippe PERRENOUD
a) Election du-de la Président-e et du-de la Vice-président-e [p. 115](#)
b) Présentation du service des sports et des locations (SdSL) [p. 115](#)
- 13) Commission de l'aménagement du territoire et des sports, séance du 16 septembre 2025, rapporteure Mme Priscille DIA
Présentation du pôle espaces publics et mobilité [p. 117](#)
- 14) Commission sociale et de la petite enfance, séance du 17 septembre 2025, rapporteur M. Smult KOUAME
a) Présentation du service de la petite enfance [p. 118](#)
b) Financement de la Villa Tacchini – Point de situation sur les négociations avec la Ville d'Onex [p. 119](#)
- 15) Commission des travaux, séance du 18 septembre 2025, rapporteur M. Michele COLLEONI
a) Election du-de la Président-e et du-de la Vice-président-e [p. 119](#)
b) Présentation du service des travaux et énergie (STE) [p. 120](#)
c) Passerelle La Visiteuse – Ville de Lancy/Scrasa contentieux financier [p. 120](#)
- 16) Commission des finances, séance du 22 septembre 20225, rapporteur M. Serhat YILMAZ
a) Election du-de la Président-e et du-de la Vice-président-e [p. 121](#)
b) Présentation du service des finances et de l'informatique [p. 121](#)
c) Présentation (i) du processus budgétaire, (ii) du rôle de la Commission des finances et du Conseil municipal, ainsi que (iii) du cadre réglementaire et du plan comptable applicable (MCH2) [p. 122](#)
d) Divers [p. 122](#)

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

- 17) Commission de la culture et de la promotion économique, séance du 23 septembre 2025, rapporteur M. Smult KOUAME
a) Election du-de la Président-e et du-de la Vice-président-e p. 123
b) Présentation de la stratégie de promotion économique p. 123
c) Valorisation de la collection d'art de la Ville de Lancy par différents biais p. 124

REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 18) Réponse du Conseil administratif à la motion M125A-2025 « Pour la restauration des rabais familles nombreuses en crèche » p. 124
- 19) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 136-2025 relative à la « Prévention des démissions en cours de législature - pistes pour un meilleur accompagnement, une reconnaissance accrue et une participation élargie » p. 126
- 20) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 138-2025 relative à la « Vision politique sur l'avenir des maisons de quartiers et des terrains d'aventure ».» p. 128
- 21) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 139-2025 relative à la « Résolution concernant la situation à Gaza adoptée par le Conseil municipal le 12 septembre 2024.» p. 131
- 22) Réponse du Conseil administratif à question écrite QE 140-2025 relative à la « Fréquence et transmission des rapports d'intervention de la police municipale » p. 131
- 23) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 141-2025 relative à la « Liste des représentations du Conseil administratif » p. 132
- 24) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 142-2025 relative au « Communiqué de presse du 7 juillet 2025 du Conseil administratif de la ville de Lancy ». p. 134
- 25) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 143-2025 relative à la « Sécurité des écoliers sur le chemin de l'école » p. 136
- 26) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 144-2025 relative au « Terrain multisport de l'école du Plateau » p. 138
- 27) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 145-2025 relative à la « Demande d'accès aux dossiers de naturalisation accordée en 2024 dans la commune de Lancy » p. 139

POINTS FINAUX

- 28) Propositions individuelles et questions p. 139

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif

Annexe

* * * * *

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

M. DAHER : Bonsoir. Nous attendons notre troisième Conseillère administrative. Pour commencer, j'annonce trois excusés. Notre vice-président M. Armando Coutu, M. Thierry Dérobert, M. Thibaud Kellerhals et M. Michel Vergain.

M. DAHER : Nous allons commencer par une nouvelle peu réjouissante. J'ai malheureusement la triste nouvelle de vous annoncer le décès de M. Cédric Annen, ancien Conseiller municipal qui nous a quitté le 3 octobre dernier. Pour cela, je vais vous demander de vous lever, nous allons lui honorer une minute de silence.

[L'assemblée se lève et observe une minute de silence en mémoire de M. Cédric Annen.]

POINTS INITIAUX

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. DAHER : Est-ce que quelqu'un souhaite faire une annonce ?

Mme EQUEY : En tant que présidente de la commission de l'administration, je souhaiterais retirer la clause 8A de l'ordre du jour, parce que lors de la commission du 8 septembre nous n'avons pas voté et nous n'avions pas fini les modifications de statut du personnel.

M. DAHER : Ce point a déjà été enlevé, le 8A actuel est la proposition du Conseil administratif relative au « pôle raquettes » donc c'est le point qui a déjà été enlevé.

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. DAHER : Nous avons donc une lettre de démission qui va vous être lue par Mme Caroline Monod à qui je donne la parole.

Mme MONOD : Merci Monsieur le Président. En effet, je me permets de la lire puisque c'est la mienne de démission.

« Objet : Démission du Conseil municipal de Lancy

*Monsieur le Président,
Cher Vincent,*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

Par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner du Conseil municipal au 31 décembre 2025. Cette décision est motivée par un changement professionnel ne me permettant malheureusement pas de poursuivre mon mandat. Bien que l'évolution de ma carrière me réjouisse, renoncer à ma fonction de conseillère municipale fut une décision difficile.

Ce mandat que j'ai eu l'honneur de remplir durant près de 6 ans m'a beaucoup apporté. Il a tout d'abord nourri ma soif d'apprendre sur de nombreux sujets. J'ai aussi découvert de l'intérieur le fonctionnement de nos institutions et une administration que nous avons pu, avec la majorité de gauche de la précédente législature, enfin adapter au développement de notre commune.

J'ai également pu concrétiser par des actes des valeurs qui me sont chères et pour lesquelles j'ai été élue, grâce à des projets que j'ai initiés ou auxquels j'ai participé, en lien avec la protection de l'environnement et de la biodiversité, l'égalité ou la transformation énergétique.

Enfin, humainement et émotionnellement j'ai pu prendre le pouls des préoccupations de nos concitoyens et concitoyennes particulièrement lors de mon année de présidence qui m'a permis de vivre au rythme de ma commune. Mais aussi, avec mes collègues du Conseil municipal. J'ai noué des amitiés qui perdureront bien au-delà de mon départ.

Je suis heureuse et fière d'avoir assumé avec conviction et engagement le mandat confié par les habitants et habitantes de Lancy et je tiens à les remercier chaleureusement pour leur confiance.

Je vous souhaite une suite de législature constructives et respectueuses au service des Lancéennes et des Lancéens et vous prie d'agréer Monsieur le Président cher Vincent, mes plus cordiales salutations ».

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BONFANTI : J'en ai un certain nombre.

Le premier élément, donc comme vous l'avez constaté, Mme Gachet est absente, elle devrait arriver d'ici une vingtaine de minutes. Elle avait un événement auquel elle devait assister à l'institut Florimont.

Concernant les questions écrites, nous avons du retard à la rédaction de deux réponses à des questions écrites transmises lors du Conseil municipal de septembre et celles-ci seront transmises pour la prochaine séance du Conseil municipal de novembre.

Il s'agissait d'une réponse en lien avec Gaza et l'autre concernant les naturalisations.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Grand Conseil a retiré le projet de loi n°12'162 visant à un déclassement des parcelles du secteur de Pont-Rouge Vignes. C'est une grande victoire pour notre commune permettant ainsi de protéger ce périmètre et d'en améliorer la biodiversité par la constitution d'un parc public notamment. Monsieur Schmidt, président de l'association des intérêts de Pont-Rouge Vignes a remercié par courrier le Conseil municipal ainsi que le Conseil administratif pour avoir soutenu l'association dans ces démarches.

Le président de la commune de Blatten a rédigé un courrier à destination de l'Association des communes genevoises remerciant son ancienne présidente Karine Bruchez pour le don exceptionnel qu'elle envisage de faire. Le président du Conseil communal de Blatten propose

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

d'affecter ces fonds à l'amélioration des logements. Le Conseil communal s'engage à informer régulièrement l'ACG de l'avancement du projet et remercie l'ACG pour son soutien.

Le Tribunal fédéral a confirmé le règlement communal adopté par la Ville de Lancy interdisant la publicité commerciale sur l'espace public et sur le domaine privé visible depuis celui-ci. Contesté par la société générale d'affichage et le Servette FC, le règlement a été jugé conforme au droit fédéral, proportionné et respectueux de la liberté économique ainsi que de l'égalité de traitement. Les recours ont été rejetés et les recourants en supportent les frais judiciaires.

Le Conseil administratif reviendra en séance de commission de l'administration sans doute en début d'année prochaine pour vous présenter le règlement d'application du Conseil administratif, ainsi que le travail réalisé par l'administration en vue de maintenir un certain nombre de panneaux d'affichage répondant aux besoins de la commune et des associations.

Concernant le terrain multisports dans le quartier des Marbriers-Plateau, une nouvelle autorisation temporaire entrera en force à compter du 25 de ce mois, c'est-à-dire dans une dizaine de jours, date à laquelle le terrain sera de nouveau accessible aux enfants. Elle assurera la continuité jusqu'à la réalisation et l'autorisation d'un nouvel équipement sportif prévu sur un nouveau site entièrement dédié au public dans le secteur de Fleurimont actuellement envisagé pour le printemps 2027. Un crédit sera ainsi proposé au Conseil municipal dans le courant de l'année prochaine. L'espace libéré au Plateau fera lui l'objet d'un réaménagement conforme à l'affectation de la zone et adapté aux besoins fonctionnels de l'école.

Le Conseil administratif a reçu une délégation de l'association Lancy coopération Afrique subventionnée par la commune qui a fêté cette année ses 30 ans d'existence. Le Conseil administratif a reçu de nombreux présents lors de cette entrevue et ceux-ci sont exposés (enfin j'espère encore) dans la salle des commissions pour que vous puissiez en profiter tout à l'heure. J'en ai fini.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- a) EQS10 Réalisation d'un espace de quartier dans le bâtiment 10 du quartier de Surville - Crédit d'investissement (Fr. 1'141'000.--) (431-25.10)
-

M. DAHER : Le Bureau a recommandé un renvoi à la Commission des travaux et à la Commission des finances.

Mme MOYARD : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, effectivement comme l'a dit le Président, le Conseil administratif sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement pour réaliser cet espace de quartier dans le quartier de Surville, dans le cadre

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

du plan localisé de quartier en profitant de 124 m² de droits à bâtir dans cet immeuble B10, dont la phase de construction commencera bientôt. Comme un certain nombre d'équipements publics dans ce quartier, cet espace de quartier est jugé prioritaire par le Conseil administratif. Pour rappel, ce PLQ avait été validé par le Conseil d'Etat sans aucun équipement public ni crèche, ni école, ni infrastructure sportive, ni espace de quartier, ni espace culturel (à l'exception de celui qui existe déjà et dont l'affectation est en cours de retravail). Donc nous essayons tant bien que mal de récupérer ce qui est possible en nouant notamment des partenariats publics privés ou en l'espèce en utilisant correctement les droits à bâtir lorsque nous en avons.

Donc ce crédit d'investissement a été préparé par le service des travaux et de l'énergie en collaboration étroite avec le service de l'aménagement du territoire, le service des affaires sociales et du logement ainsi que le service de l'environnement. Il se monte effectivement à CHF 1'141'000.– comme crédit d'investissement pour la réalisation et nous sollicitons effectivement un renvoi en Commission des travaux et en Commission des finances.

M. DAHER : Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. DAHER : Nous allons passer au vote sur le renvoi de l'objet en Commission des travaux et en Commission des finances.

Le renvoi à la Commission des travaux et à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Réaménagement du Jardin du Souvenir - Crédit d'investissement (étude et construction)
(Fr. 380'000.–) (432-25.10)

M. DAHER : le bureau recommande un renvoi dans les Commissions de l'environnement et des finances.

M. BONFANTI : Le cimetière de Lancy offre un cadre de recueillement de qualité proposant divers espaces adaptés aux besoins des familles : tombes à la ligne, tombes avec emplacement réservé, tombes funéraires, columbarium et jardin du Souvenir. À la suite de la création d'un nouveau columbarium, les usagers ont exprimé le souhait de voir le jardin du Souvenir réaménagé afin d'en améliorer l'esthétique et la convivialité. Le Conseil administratif a donc accepté la motion M 110-2024 « Pour un jardin du Souvenir aussi beau qu'un jardin » et des intentions de réaménagement ont été présentées à la Commission de l'environnement et du développement durable le 28 janvier 2025.

Ce projet vise à garantir que le cimetière de Lancy continue d'offrir des espaces harmonieux, respectueux et propices au recueillement tout en préservant la qualité et la sérénité du site. À noter que le planning intentionnel inscrit dans le message est incorrect, un passage en Commissions des finances et de l'environnement est obligatoire courant novembre. Malgré cette erreur de planning, le Conseil administratif vous propose de faire un bon accueil à cet objet en le renvoyant aux deux commissions susmentionnées.

M. DAHER : Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Très bien, nous allons passer au vote pour l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

M. DAHER : Nous allons passer au vote pour le renvoi de cet objet en Commission de l'environnement et du développement durable et à la Commission des finances.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable et à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

- c) CRP4A – Transformation de locaux pour la création d'un EVEP à prestations élargies, Avenue du Plateau 4A, 1213 Petit Lancy - Crédit d'étude (Fr. 298'000.--) (433-25.10)
-

Mme MOYARD : Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif vous propose un crédit d'étude effectivement pour la transformation et la rénovation d'une villa située à l'avenue du plateau 4A au Petit-Lancy dans l'idée d'y créer un EVEP à prestations élargies (soit une crèche) comme cela a été prévu dans le programme de législature 2025-2030 et dans le budget pluriannuel des investissements.

Aujourd'hui, cette villa est occupée au rez-de-chaussée par la garderie du Plateau, un EVEP à prestations restreintes, dont les places seront en grande partie déplacées via un agrandissement dans une autre garderie proche et le logement qui était au premier étage et dans les combles de la villa est en cours de réquisition de manière à obtenir l'entier de la villa et pouvoir l'affecter dans son entier à cette future crèche. Pas besoin de vous rappeler les besoins, la demande, les listes d'attente, le nombre de familles qui attendent des places, je crois que cela faisait partie de tous les programmes politiques lors des dernières élections.

Vous vous rappelez également que le taux d'offre aujourd'hui en prestations élargies se monte à 32 % à Lancy alors qu'il est fixé comme objectif à 44 % par le Conseil d'Etat d'ici 2029 à l'échelle des investissements et des constructions. 2029 c'est demain et puis je casse tout de suite un suspense on n'y sera pas. Néanmoins, ce crédit d'étude va dans la bonne direction et il permettra donc de financer les études jusqu'à la phase d'appel d'offres qui nous permettra de vous présenter un crédit de réalisation d'ici normalement la fin de l'année 2026. Comme indiqué par le Président, ce crédit d'étude se monte à CHF 298'000.- et nous sollicitons un passage en Commission conjointe travaux et sociale, petite enfance comme nous avions déjà fait pour un autre projet sur un EVEP ainsi qu'un passage en Commission des finances. Je vous remercie Monsieur le Président.

M. DAHER : Si personne ne souhaite intervenir, nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

M. DAHER : Nous allons passer au vote pour le renvoi de cet objet en Commission conjointe des travaux et sociale et petite enfance ainsi qu'en Commission des finances.

Le renvoi à la Commission conjointe des travaux, sociale et petite enfance ainsi qu'en Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. DAHER : Nous passons au sujet suivant à savoir l'acquisition de la parcelle 5372 au Bachet de Pesay pour CHF 17'000.- et la parole est donnée à M. Bonfanti. Juste un instant, nous avons une parole qui a été demandée avant donc je me dois de l'honorer.

M. VOGEL : Merci Monsieur le Président, vous m'avez un peu coupé la chique sur l'objet précédent. Pour la question du renvoi en commission, alors j'ai voté aussi favorablement. Je

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

souhaitais simplement exprimer le fait qu'il serait judicieux d'étudier le périmètre d'attraction pour la future crèche parce que forcément l'accès en voiture n'est pas tellement aisé et beaucoup de parents amènent leurs petits enfants en voiture. Il y a déjà une crèche sur le même périmètre avec un trafic déjà assez important donc ce sera judicieux de l'étudier en Commission travaux probablement, dans la conjointe.

- d) **Acquisition de la parcelle 5372 (à créer) au Bachet de Pesay - Crédit d'investissement (Fr.17'000.--) (434-25.10)**
-

M. BONFANTI : L'exposé présente la proposition de l'acquisition d'une parcelle de 2'621 m² appartenant aux CFF située entre l'avenue Eugène-Lance et les voies ferrées au niveau du parc du Pesay. Cette acquisition au prix de CHF 15000.- s'inscrit dans la stratégie d'aménagement des espaces publics de la commune. Elle permettra d'intégrer le terrain au projet de requalification de l'avenue Eugène-Lance (projet d'agglomération M 3048), d'assurer la continuité des aménagements avec la halte Lancy-Bachet et de devenir propriétaire d'installations déjà exploitées par la ville (terrain Euroboules et toilettes publiques notamment). Le Conseil administratif sollicite ainsi l'octroi du crédit nécessaire à la réalisation de cette acquisition et vous propose de renvoyer cet objet à la Commission de l'aménagement du territoire.

M. DAHER : Si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière pour un montant de CHF 17'000.- et non de CHF 15'000.- comme il a été annoncé.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

M. DAHER : Je me permets de sensibiliser M. Lorenzini sur son droit de vote au sein de notre Conseil municipal vu que cela fait deux fois que vous y échappez. Nous allons passer au vote pour le renvoi de cet objet en Commission de l'aménagement.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

- e) **Mesure II – Lutte contre les îlots de chaleur urbains - Crédit d'investissement complémentaire (Fr.83'000.--) (435-25.10)**
-

M. DAHER : Il est suggéré de renvoyer cela en Commission de l'environnement et des finances.

M. BONFANTI : Le présent message concerne une demande de crédit d'investissement complémentaire liée au programme communal de lutte contre les îlots de chaleur urbains dont le premier crédit avait été voté le 13 juin 2024. Prévue pour installer 11 dispositifs d'ombrage sur 9 sites prioritaires (préaux scolaires et espaces publics), l'opération a subi une hausse imprévue des coûts dus à une sous-évaluation initiale, à des contraintes techniques et à des exigences supplémentaires posées lors des autorisations de construire.

Pour maîtriser le budget, le projet a été réadapté : solution technique simplifiée, implantation ajustée et structure plus économique, tout en maintenant voire en augmentant les surfaces d'ombrage prévues. La majorité des structures est déjà en service et les dernières seront achevées d'ici à la fin de l'année.

Le Conseil administratif sollicite donc un crédit complémentaire afin de couvrir le dépassement constaté, précisant qu'il ne s'agit pas d'une extension du projet mais d'un ajustement nécessaire

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

pour en garantir la qualité et la cohérence et la durabilité. Le Conseil administratif vous propose donc de renvoyer cet objet en Commission des finances et de l'environnement et du développement durable.

M. DAHER : Si personne ne souhaite intervenir, nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. DAHER : Nous allons passer au vote pour le renvoi de cet objet en Commission des finances et de l'environnement et du développement durable.

Le renvoi en Commissions des finances et de l'environnement et du développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

- f) Boucle des Palettes – Réalisation d'une pépinière urbaine - Crédit d'investissement (Fr.300'000--) (436-25.10)
-

M. DAHER : Le renvoi est recommandé à la Commission de l'environnement et du développement durable.

M. BONFANTI : Face aux défis actuels (densification, dérèglement climatique, perte de biodiversité et îlots de chaleur), la Ville de Lancy propose la création d'une pépinière urbaine, outil de transition écologique et social implantée sur le site de l'ancienne boucle du tram des Palettes en attente de développement. Cette pépinière permettra d'éviter un vide urbain et de préfigurer le futur quartier. Elle servira à restaurer les sols, produire des végétaux adaptés au climat local, expérimenter de nouveaux usages et impliquer la population dans une démarche participative et collective. Ce projet, à la fois temporaire et structurant, constituera un levier de transition urbaine offrant un espace de nature, d'apprentissage et de coopération tout en préparant le terrain pour les aménagements futurs de ce quartier. Le Conseil administratif sollicite donc un crédit d'investissement afin de lancer ce projet ambitieux conciliant adaptation climatique, valorisation des espaces en attente et engagement citoyen. Je vous propose donc de renvoyer cet objet en Commission de l'environnement et du développement durable

M. DAHER : Des demandes de prises de parole ? Bien, nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. DAHER : Nous allons passer au vote pour le renvoi de cet objet en Commission de l'environnement et du développement durable.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté à l'unanimité, par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

- g) Acquisition de droits à bâtir issus de la parcelle n°527 (Surville) et constitution d'une servitude d'usage en faveur de la Ville de Lancy sur la parcelle n°527 (Surville) - Crédit d'investissement (Fr.95'000--) (437-25.10)
-

M. DAHER : Il est suggéré de renvoyer cela à la Commission d'aménagement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

M. BONFANTI : Le Conseil administratif propose au Conseil municipal l'acquisition de 128 m² de droits à bâtir localisés dans le bâtiment 11 sur la parcelle 527 appartenant à l'Etat de Genève ainsi que la création d'une servitude d'usage de parc en sa faveur sur cette même parcelle située dans le quartier de Surville. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie foncière et programmatique de la commune. Elle vise d'une part à renforcer la participation de la ville dans le quartier de Surville pour y développer des activités aux rez-de-chaussée répondant aux besoins de la population et, d'autre part, d'offrir un espace vert public conformément à la coulée de pins prévue par la charte d'aménagement du plan localisé de quartier. Un accord de gré à gré a été conclu avec l'Office du logement et de la planification foncière (OCLPF) pour un montant de CHF 88'064.-. Le Conseil administratif sollicite donc le crédit nécessaire à la réalisation de cette acquisition et à l'établissement de la servitude et vous propose un renvoi en Commission de l'aménagement du territoire.

M. DAHER : Si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. DAHER : Nous allons passer au vote pour le renvoi de cet objet en Commission de l'aménagement du territoire.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

h) Construction d'un éco-point dans le quartier de Surville Chemin des Erables, 1213 Petit-Lancy - Crédit d'investissement complémentaire (Fr.183'000.--) (438-25.10)

M. BONFANTI : Pour la dernière fois (au niveau des entrées en matières, pas pour le reste), dans le cadre du projet de construction d'un écopoint à Surville, deux contraintes techniques imprévues apparues après l'autorisation de construire ont nécessité une réadaptation du projet entraînant un dépassement du budget initial. Ce projet s'inscrit dans la politique communale de gestion des déchets visant à doter le quartier en forte densification d'infrastructures répondant à l'augmentation des habitants et habitantes dans quelques mois lorsque les bâtiments seront livrés.

Afin d'assurer une réalisation conforme aux normes de sécurité et aux exigences techniques, le Conseil administratif sollicite un crédit complémentaire. Il vous propose de renvoyer cet objet aux Commissions des finances et de l'environnement et du développement durable.

M. DAHER : Si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. DAHER : Nous allons passer au vote pour le renvoi de cet objet en Commissions des finances et de l'environnement et du développement durable.

Le renvoi aux Commissions des finances et de l'environnement et du développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

7) MOTIONS - RESOLUTIONS

Motion M146-2025 du groupe UDC relative à l' « Installation de caméras de surveillance et amélioration des aménagements de sécurité à la Villa Solitaire et dans le parc Pré-Monnard » du 17 septembre 2025.

Considérant :

- que la Villa Solitaire, située au 7 Vieux-Chemin-d'Onex, dans le parc Pré-Monnard, est un bâtiment communal occupé par des éducateurs et ouvert enfants, pré-adolescents et au public ;
- que ce bâtiment et son environnement immédiat subissent de manières de plus en plus fréquentes des actes répétés de dégradation (portes forcées, jets de pierres sur les vitres, dommages divers) ;
- que le personnel éducatif et les usagers ont été confrontés à des intimidations, et que le voisinage a régulièrement signalé des incivilités ;
- que les troubles, initialement concentrés autour du Square Clair-Matin et de sa place de jeux, se sont progressivement déplacés, en simplifiant, vers le parc Pré-Monnard et la Villa Solitaire, augmentant le sentiment d'insécurité ;
- que l'installation de l'infrastructure de football au parc Pré-Monnard, déplacées depuis le Square Clair-Matin, a eu pour effet collatéral de déplacer également les comportements problématiques vers ce site ;
- que des exemples réussis dans la commune, notamment l'installation de caméras de surveillance autour du parc derrière l'école de la Caroline et de sa pataugeoire, ont permis de transformer un lieu sujet à des nuisances en un espace apaisé et sécurisé ;
- que la sécurité du personnel communal, des habitants et des usagers des lieux doit être garantie par la Commune de Lancy ;

Par ces motifs, le groupe de l'Union Démocratique du Centre UDC

Invite le Conseil administratif :

1. à étudier et mettre en œuvre dans les meilleurs délais l'installation de caméras de surveillance dans et autour de la Villa Solitaire ainsi que dans le parc Pré-Monnard ;
2. à installer un éclairage avec détecteurs de mouvement sur la Villa Solitaire et dans le parc Pré-Monnard, afin de renforcer la prévention des actes de vandalisme et d'incivilités ;
3. à étudier le déplacement de l'infrastructure de football du parc Pré-Monnard vers le parc Navazza, afin de réduire les nuisances constatées ;
4. à définir, en concertation avec les services compétents (sécurité, police municipale, services techniques), l'emplacement et le dispositif technique adaptés à la prévention et à l'identification des fauteurs de troubles ;
5. à présenter un rapport détaillé au Conseil municipal dans les meilleurs délais, comprenant le projet technique, le cadre légal (protection des données), ainsi qu'une estimation des coûts et du calendrier de mise en œuvre.

M. DAHER : Nous avons une motion qui nous a été présentée. La motion intitulée « Installation de caméras de surveillance et amélioration des aménagements de sécurité à la Villa Solitaire et dans le parc Pré-Monnard » a été déposée par le groupe UDC. M. BROTO, vous avez la parole.

M. BROTO : La Villa Solitaire située au 7 Vieux-Chemin-d'Onex dans le parc Pré-Monnard est un bâtiment communal occupé par les des éducateurs et fréquentée par des enfants et pré-

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

adolescents du quartier. Depuis un certain temps, ce lieu subit des dégradations répétées : porte forcée, jets de pierres sur les vitres, intimidations envers le personnel éducatif, incivilités régulières dans le parc attenant. Ces problèmes ont été signalés à plusieurs reprises par les éducateurs, le voisinage et certains élus.

Ils s'inscrivent dans une dynamique déjà observée au square Clair-Matin dont une partie des comportements problématiques s'est déplacée vers le parc Pré-Monnard après le transfert de l'infrastructure de football.

Face à cette situation et afin d'assurer la sécurité du personnel communal, des enfants, des habitants et des usagers il est indispensable que la commune de Lancy agisse rapidement. La présente motion propose un plan d'action sécuritaire en 3 volets : 1) installer des caméras de surveillance dans et/ou autour de la Villa Solitaire et dans le parc Pré-Monnard afin d'identifier les auteurs des dégradations et de renforcer la dissuasion ; 2) mettre en place un éclairage avec détecteur de mouvement sur la Villa Solitaire et dans le parc pour réduire les zones d'ombre et prévenir les actes de vandalisme ; 3) déplacer l'infrastructure de football vers le parc Navazza afin de limiter la concentration de nuisances autour de la Villa Solitaire et de mieux répartir les équipements sportifs sur le territoire communal.

Il convient de rappeler que la commune de Lancy a déjà démontré l'efficacité de telles mesures. L'installation de caméras autour du parc de l'école de la Caroline et de sa pataugeoire a transformé ce site autrefois sujet aux nuisances en un lieu sûr, apprécié et paisible. Enfin, la motion demande au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal dans les meilleurs délais un rapport détaillé incluant la définition technique des dispositifs envisagés, le cadre légal applicable (notamment en matière de protection des données puisqu'on parle de caméras), l'estimation des coûts et le calendrier de réalisation. Cette motion s'inscrit dans une volonté claire : garantir la tranquillité, la sécurité et le bon usage des espaces communaux conformément à la mission première de la commune. Je vous remercie.

Mme MONOD : Le groupe des Vert.e.s de Lancy partage la préoccupation du groupe UDC quant aux incivilités et aux éventuelles déprédatations sur les biens de la commune qui, somme toute, appartiennent à toutes les Lancéennes et tous les Lancéens. Toutefois, nous ne cautionnons aucunement la proposition de solutionner le problème par la vidéosurveillance. Le jeu n'en vaut pas la chandelle, les dépenses sont grandes et les résultats bien maigres. Une étude du CNRS a montré que la vidéosurveillance n'est pas une solution à un problème de délinquance. De manière assez intuitive d'ailleurs, l'installation de caméras incite la délinquance à se déplacer et ne résout rien.

Une autre étude commandée par la gendarmerie française portant sur l'efficacité des caméras dans le cadre d'enquêtes, notamment à Grenoble, a montré qu'elle était inefficace dans 98,9% des cas. Il nous paraît donc tout à fait inutile d'installer ce type de matériel et si un problème est réellement constaté à la Villa Solitaire, il nous paraîtrait bien plus intéressant et efficace de privilégier une approche axée sur la prévention, l'accompagnement et le dialogue via par exemple des travailleurs sociaux hors mur.

Et pour les adeptes de la novlangue, vous me permettrez de lire rapidement un passage du roman de George Orwell *1984* « Naturellement, il n'y avait pas moyen de savoir si à un moment donné on était surveillé. On pouvait même imaginer que la police surveillait tout le monde constamment. On devait vivre en admettant que tout son émis était entendu et que, sauf dans l'obscurité, tout mouvement était perçu ».

M. Bonvin : Le groupe MCG pense que cette proposition serait mieux de voir avec la police municipale pour voir ce qu'on peut faire. Le groupe MCG propose, pour étudier cette proposition, de la renvoyer en Commission de la sécurité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

M. FISCHER : Pour le groupe PLR, je pense qu'on va suivre aussi la proposition du MCG donc en tout cas aux Commissions de la sécurité et sociale en plus pour une simple raison. C'est vrai que les caméras, le groupe PLR n'est pas très favorable là-dessus, mais cette motion a au moins l'avantage de soulever un problème qui est aujourd'hui naissant donc il faut quand même qu'on le traite à la base et c'est pour cela qu'on demande le renvoi aux Commissions de la sécurité et sociale.

M. LORENZINI : Tout comme la majorité des personnes dans cet hémicycle nous sommes défavorables à l'installation de caméras de surveillance donc nous recommandons un renvoi en Commissions sécurité et sociale.

M. YILMAZ : Le groupe Socialiste peut comprendre les préoccupations de l'UDC. Cependant l'information présentée dans cette motion ne semble pas fondée. Nous ne savons pas sur quelles données ni sur quelles observations se basent ces conclusions. Je rappelle qu'un travail de terrain est déjà mené dans ce quartier notamment par les travailleurs sociaux et en concertation avec la commune. Installer des caméras ne réglera pas le problème de fond. Ce type de mesure touche à la forme mais ne s'attaque pas aux causes des tensions ou incivilités. De plus, il ne propose pas de réelles solutions sur le besoin de structures de cohésion sociale adaptées à cette zone.

Par ailleurs, cette motion impliquerait de nouvelles charges pour le personnel communal qui est déjà fortement sollicité. Nous nous plaignons régulièrement dans ce Conseil de l'augmentation des coûts administratifs et pourtant cette proposition irait encore dans le sens contraire en alourdisant les tâches et les dépenses. Toutefois, si elle devait être renvoyée en commission nous serions pour étudier la question et donc de proposer également une Commission conjointe sécurité, sociale et petite enfance.

Mme MOYARD : Il était prévu que je complète les propos de ma collègue en charge de la sécurité. Je vais essayer de faire deux en un. Le Conseil administratif fera évidemment ce que vous souhaitez et répondra le cas échéant à cette motion si elle devait trouver une majorité après un éventuel passage en commission. Néanmoins, le Conseil administratif est opposé. Nous ne mettons pas de caméras de surveillance sauf à de très rares endroits pour des raisons très précises.

Comme le disait Mme Monod une caméra n'a jamais empêché rien du tout. En fait, elle surveille celles et ceux qui ne font rien dans un cadre extrêmement lourd d'un point de vue de protection des données notamment et puis elle n'empêche absolument rien quand on est dans un cadre où on souhaite commettre des incivilités. Il suffit de regarder le nombre de fois où il n'y a qu'à mettre du scotch sur une caméra, donner un coup de marteau sur une caméra ou même juste poser un pull sur une caméra. On vous rappelle à toutes fins utiles qu'on ne peut évidemment pas cacher des caméras, on doit signaler selon le cadre légal à la population qu'il y a une caméra. Donc en gros si quelqu'un veut s'attaquer à la caméra on lui dit où elle est. Donc on a un petit peu l'impression, pour celles et ceux qui pensent que cela pourrait éviter les incivilités, que ce n'est pas le bon outil.

Ensuite, il faut quand même juste se rendre compte de quoi on parle. On parle d'une villa qui appartient à la commune qui est utilisée à titre temporaire (dans l'attente du développement du plan localisé de quartier de l'ancien-Puits) utilisé dans le cadre d'un DASC (dispositif d'accueil socioculturel), une espèce de « mini maison de quartier ». Donc on est en train de dire qu'on veut mettre des caméras de surveillance pour surveiller des enfants d'âge primaire et du début du cycle d'orientation. Ce n'est pas notre vision des problèmes de sécurité.

D'autre part, à lire cette motion, on a l'impression d'être dans le Bronx. Il y a eu quelques petits débordements alors qu'ici on a l'impression d'une généralisation extrêmement forte. Et puis en

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

fait, ce dispositif est victime de son succès, c'est-à-dire qu'il est très bien connu des enfants, et puis les enfants qui quittent la tranche d'âge principale pour laquelle il est prévu (à savoir le degré primaire) ont envie d'y rester parce qu'ils sont tellement bien alors que ce qui est plutôt prévu dans le dispositif (parce qu'on doit répartir les efforts sur le territoire), c'est plutôt de gentiment les faire passer à la Villa Tacchini qui est prévu avec un dispositif particulièrement adapté aux adolescents et aux adolescents.

Il s'agit donc de faire un rite de passage, si on veut, et d'amener ces jeunes adolescents à aller plutôt à la Villa Tacchini, ce qui se fait. C'est un dispositif qui est récent nous l'avons mis sur pied de manière provisoire suite au plan de cohésion sociale en milieu urbain qui a été mis en place à Clair-Matin avec des fonds cantonaux notamment. De là, avoir l'impression qu'il y a de l'insécurité, de l'incivilité, des actes répétés de dégradation (ce sont les termes du deuxième considérant de la motion) le Conseil administratif ne s'inscrit pas là-dedans parce que ce ne sont simplement pas les faits, ce ne sont pas les rapports de police, ce ne sont pas les constatations du personnel éducatif que ce soient les animateurs, animatrices ou TSHM.

Donc nous pourrons venir avec ma collègue en charge de la sécurité vous exposer cela de manière plus détaillée en commission si vous le souhaitez et sinon nous vous invitons à vous concentrer sur les sujets qui nécessitent une attention plus importante à notre sens. Enfin, si on veut s'intéresser au DASC de Clair-Matin, il faut plutôt s'intéresser aux moyens qui sont mis à disposition en faveur de la jeunesse plutôt que de réfléchir à comment les surveiller. Mais nous serons évidemment à votre disposition dans le cadre que vous souhaiterez opportun. Je vous remercie Monsieur le Président.

Mme MONOD : Je voulais juste tout d'abord m'inscrire en faux sur les paroles d'un de mes collègues qui a dit que la majorité des gens étaient favorables [M. LORENZINI confirme hors micro que la majorité était bien défavorable]. Ah défavorable, d'accord très bien merci, cela me convient mieux. Et puis par ailleurs, le groupe des Vert.e.s soutiendra un renvoi en Commission sociale fût-elle conjointe avec la sécurité.

M. GAMBERONI : Juste un petit complément pour Mme MOYARD. J'ai là sous les yeux à sa disposition les messages envoyés par les personnes qui s'occupent des enfants là-bas qui signalent aux parents sur le groupe WhatsApp les interventions de police, la fermeture d'une soirée (celles du 27 août et du 2 septembre). Je ne vais pas les lire ici, je les tiens à disposition et force est de constater que les caméras, il a fallu attendre qu'une jeune fille se fasse tirer une balle dans la tête autour de la pataugeoire pour pouvoir aménager un endroit qui soit surveillé et comme par hasard il y a plus de problèmes qui se situent là-bas. La deuxième des choses, on peut mettre effectivement des pulls sur des caméras si on installe les caméras à un mètre cinquante mais je pense qu'il suffirait d'avoir un tout petit peu une étude de projet et puis de pouvoir mettre ces caméras un petit peu plus haut. Et les caméras ne sont pas demandées dans l'alentour mais une étude à l'intérieur vu que cela a été forcé et que personne n'a été filmé ou pris sur le fait.

M. DOUIHOU : Juste deux-trois mots. En Commission de la sécurité, on a discuté des incivilités. Ce qui nous a été communiqué par les policiers, c'était que les incivilités actuellement à Lancy sont en légère baisse. Alors c'est une légère baisse mais cela signifie que le travail des travailleurs sociaux commence gentiment à porter ses fruits. C'est quand même un élément important à prendre en compte. Le deuxième élément, c'est que j'ai posé la question aux policiers « est-ce que vous avez besoin de matériel supplémentaire ? ». La réponse qui m'a été donnée c'était « non, on n'a pas besoin de matériel supplémentaire ». Cela inclut les caméras qui nous avaient été présentées préalablement. C'est également un élément à prendre en compte. Le pull on peut le mettre sur la caméra, on peut le mettre sur sa tête aussi. En d'autres termes, vous posez la caméra. Au mieux, elle ne vous voit pas parce que vous avez mis un pull sur la tête donc il ne sert pas à grand-chose- on va voir qu'un homme a commis une infraction

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

(à quelque part, on n'apprend pas grand-chose, effectivement en général ce sont les hommes qui commettent des infractions – ce sont les statistiques, c'est de la criminologie, je n'en suis pas très content mais c'est quand même une réalité actuellement). Au pire, les personnes vont se déplacer ils vont se dire « bah merde » il y a une caméra du coup je vais aller à quelque part d'autre et ils vont à quelque part d'autre.

Ensuite nous au Conseil municipal on va se dire « mince ils se sont déplacés, ils sont plus à la Villa solitaire mais ils sont à quelque part d'autre, il faut qu'on mette une caméra supplémentaire et une caméra supplémentaire et une caméra supplémentaire », tout ça pour pas apporter grand-chose puisque les caméras ne vont pas permettre de capter quoi que ce soit et donc tout cela pour dépenser de l'argent pour rien. Il y a un problème alors même qu'actuellement les incivilités sont en baisse. En d'autres termes, il n'y a pas de nécessité.

M. DAHER : Est-ce que quelqu'un souhaite ajouter quelque chose ? Très bien, donc si je résume vos échanges il y a une proposition qui a été faite d'un renvoi en Commission conjointe sociale et sécurité. Nous allons donc voter le renvoi à ces deux commissions

Le renvoi en Commission conjointe sociale et sécurité est accepté par 24 oui, 7 non, 1 abstention.

[Mme GACHET rejoint la séance à 20h48.]

M. DAHER : Nous allons prendre quelques secondes de pause le temps que notre Conseillère administrative s'installe.

RAPPORTS DE COMMISSION

8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

-
- a) Proposition du Conseil administratif relative à la programmation du projet « pôle raquettes » du Lancy Tennis club sur la parcelle 419 de la Ville de Lancy - Rapport de la Commission conjointe de l'aménagement du territoire et des sports, séance du 16 septembre 2025 (Mme Priscille DIA)
-

Mme DIA introduit le sujet : Monsieur Bonfanti indique que la proposition du Conseil Administratif porte sur la construction d'un bâtiment à la place de celui du Lancy Tennis Club. Un premier crédit portant sur une rénovation avait été refusé par le Conseil Municipal il y a quelques années, en raison du coût élevé du projet.

Le bâtiment ayant vieilli et devant être rénové, le conseil administratif a décidé qu'il fallait maintenant avancer sur ce dossier.

Monsieur Da Silva rappelle que la commission d'aménagement du territoire avait choisi parmi deux variantes, celle à 21 mètres (l'autre faisant 27 mètres).

La parcelle 419 est propriété du domaine privé de la Ville de Lancy. Il s'agit d'une zone de développement 3, sans PLQ en force. La variante retenue a donc une hauteur de 21 mètres et des plateaux d'environ 700 m². Le nombre d'étages montré est schématique mais peut varier en fonction des programmes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

Le service de l'aménagement du territoire a consulté les services de Lancy pour connaître leurs besoins et leur vision sur ce site. Il s'avère que le Lancy Tennis Club a besoin d'un restaurant, de bureaux, de vestiaires, de sanitaires et de locaux techniques. De son côté, le service de la sécurité a mis en avant le besoin d'abris de Protection Civile afin de répondre au déficit communal. En outre, le programme du ZZ Lancy tennis de table a besoin d'un endroit neuf et adapté en raison de la rénovation de l'école En Sauvy. Quant au Service de l'Environnement, il a identifié des besoins pour les employés en termes de vestiaires et de locaux car ceux du parc Chuit ne sont pas entièrement aux normes.

Le PDCom inclut l'accompagnement du sport déstructuré et la mise à disposition des habitants de vestiaires pour leur permettre de pratiquer une activité sportive à l'extérieur. Le paddle tennis, dont la demande est croissante, est un sport dans l'air du temps. L'opportunité se présente ainsi de faire un « pôle raquettes » avec le ping-pong.

Ce projet est assez ambitieux, dans la mesure où il est peu commun de voir des programmes sportifs superposés. Il entre aussi dans le cadre de plusieurs politiques publiques, notamment la 10ème priorité du PDCom de « stimuler l'économie locale, la culture et les sports ».

En lien avec le plan climat, le club-house est l'un des pires de la commune en ce qui concerne l'IDC (indice de chaleur). L'opportunité est donc de faire un nouveau bâtiment qui réponde aux exigences énergétiques contemporaines. Il faut souligner que le fait de proposer un bâtiment fermé et couvert répond au besoin d'encourager la pratique hivernale.

Si le vote de principe du Conseil Municipal devait être favorable à ce projet, le STE (service des travaux et de l'énergie) deviendrait le pilote du projet et établirait un cahier des charges avec les différents services pour l'étude et le concours à venir, avec une demande de crédit au premier trimestre 2026.

Monsieur Da Silva rappelle que le vote de principe porte sur l'acceptation de cette proposition du Conseil Administratif et sur l'inscription d'une ligne budgétaire pour l'élaboration d'une étude préliminaire et d'un concours d'architecture au budget 2026.

Une conseillère municipale est ravie de constater qu'un concours d'architecture prendra place. Elle demande si des conseillers municipaux feront partie du jury, ce qui lui est confirmé car c'est ce qui se fait d'habitude.

Un conseiller municipal s'enquiert de l'enveloppe envisagée, bien qu'il sache qu'il est encore très tôt pour la déterminer. Monsieur Bonfanti donne une estimation de 10 millions de francs. Madame Nahory dit préférer attendre l'estimation du STE (service des travaux et de l'énergie) qui sera lui-même probablement à plus ou moins 30%.

Monsieur Bonfanti conclut que le projet coûtera plus cher que le précédent, qui ne visait qu'une rénovation du bâtiment existant. En revanche, la proposition actuelle répond à bien plus de besoins et résoudra passablement de problèmes.

A l'unanimité, la proposition du Conseil Administratif relative à la programmation du projet « pôle raquettes » du Lancy Tennis Club sur la parcelle 419 de la Ville de Lancy est acceptée.

M. KOUAME : Le groupe des Vert.e.s est favorable à ce projet. Toutefois, il appréciera l'intégration dans le projet du d'étude l'éventualité de la fermeture et de l'utilisation d'une partie du chemin des Clochetons en cohérence avec l'usage de l'espace de ce secteur

M. DAHER : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ? Très bien dans ce cas nous allons passer au vote.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

La proposition du Conseil administratif relative à la programmation du projet « pôle raquettes » du Lancy Tennis club sur la parcelle 419 de la Ville de Lancy est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non et 0 abstention.

- b) **Passerelle nant Manant – Démolition et reconstruction de la parcelle et aménagement de ses abords (Fr. 1'419'700.--) (426-25.09) - Crédit d'investissement - Rapport de la Commission des travaux, séance du 18 septembre 2025 (M. Michele COLLEONI)**
-

M. COLLEONI introduit le sujet : Mme Moyard présente la deuxième partie d'un projet global concernant le nant Manant, petit cours d'eau traversant la commune de Lancy et marquant la limite avec la Ville de Genève dans le bois de la Bâtie. Ce projet est mené en coopération entre les deux communes : Genève a pris en charge la renaturation et la consolidation des berges, tandis que Lancy est responsable de la démolition et reconstruction de la passerelle. Les deux chantiers s'enchaînent et leur financement est partagé à parts égales.

Mme Benarab décrit le projet en précisant que la nouvelle passerelle, plus large (3,5 m) et accessible aux piétons et cyclistes, sera construite plus en amont que l'actuelle, qui est étroite et difficile d'accès. Elle permettra un passage direct sans dénivelé, facilitant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et assurant une liaison continue entre les quartiers de Lancy, le bois de la Bâtie, la promenade Nicolas-Bouvier et la future voie verte.

Le nant Manant, situé dans une zone très urbanisée, connaît d'importants débits lors de fortes pluies. Une étude hydrologique menée en 2019 a recommandé sa renaturation afin de limiter les débordements. Ce projet s'inscrit dans la politique environnementale conjointe des deux villes. La nouvelle passerelle, d'une portée de 27 mètres, sera dépourvue de pile dans le lit du cours d'eau pour préserver le milieu. Elle reposera sur deux culées en béton fondées sur micropieux, afin de limiter l'impact sur les berges.

Le tablier sera en métal, matériau choisi pour sa légèreté et sa durabilité dans un environnement humide, complété par une résine d'étanchéité et des garde-corps métalliques travaillés pour allier sécurité et esthétique. Le bois n'a pas été retenu, car il exigerait un entretien trop fréquent. L'ouvrage sera prolongé par une placette et un belvédère à l'emplacement de l'ancienne culée côté bois de la Bâtie, transformée en point de repos et de vue sur la rivière et la zone renaturée.

Les aménagements se connecteront au chemin Fief-de-Chapitre, où seront créées des places vélos et PMR ainsi qu'une zone de circulation à 30 km/h, la vitesse réelle observée étant déjà proche de ce seuil. Les défrichages nécessaires seront compensés en amont, conformément au cadastre forestier, et les travaux respecteront les contraintes environnementales et de protection de la faune, notamment par l'absence d'éclairage et la réalisation des défrichages en hiver.

Le budget total du projet s'élève à CHF 1'419'000.-, conforme à l'intention budgétaire de 2025 (CHF 1,5 million). Des demandes de subventions auprès du FIE et du FIDU sont en cours. Les appels d'offres ont été effectués sur invitation : le bureau d'ingénieurs BM Ingénieurs et l'Atelier Descombes Rampini ont été retenus pour la conception, et l'entreprise Grisoni-Zaugg pour la réalisation, sous réserve de l'obtention du permis de construire. Les travaux préparatoires (défrichage et installation de chantier) sont prévus pour janvier 2026, avec une mise en place de la passerelle au printemps et une ouverture en juin 2026.

Les échanges avec les commissaires ont porté sur la protection contre la corrosion du métal (traitement par zingage à chaud), la réutilisation de l'ancienne passerelle, qui pourrait être

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

proposée à d'autres communes via des plateformes de réemploi, et les mesures environnementales pendant les travaux. Mme Benarab a confirmé la collaboration étroite avec le service de l'environnement et l'OCAN et l'importance de communiquer avec les riverains pendant le chantier.

En conclusion, à l'unanimité, la commission a approuvé le crédit d'investissement de CHF 1'419'700.- pour la démolition et reconstruction de la passerelle du nant Manant et l'aménagement de ses abords.

M. DAHER : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

Mme MONOD : Le groupe des Vert.e.s votera ce crédit d'investissement de démolition et de reconstruction de la passerelle nant Manant bien que nous nous soyons interrogés sur le fait que le déplacement de la passerelle modifiera le cheminement cycliste. En effet, la renaturation du cours d'eau ainsi que la destruction de la pile qui engage son lit nous paraissent aller dans le bon sens. Il y a au surplus une chose qui nous réjouit particulièrement, c'est le fait que soit incluse dans ce projet une conservation des parties en bois exotique de l'ancienne passerelle pour une réutilisation ultérieure dans d'autres ouvrages, permettant ainsi de réutiliser du bois rare et non indigène. C'est une démarche qui nous paraît tout à fait complémentaire à notre motion demandant à la Ville de Lancy d'être exemplaire dans le bilan carbone de cette construction.

M. COLLEONI : Oui je vais refaire le rapport. Non, je rigole. Avec ce projet de reconstruction de la passerelle du nant Manant nous franchissons (c'est le cas de le dire) une nouvelle étape dans la coopération entre Lancy et la Ville de Genève. Cette passerelle plus large et accessible offrira un passage sûr aux piétons comme aux cyclistes et même à celles et ceux qui préfèrent contempler la nature plutôt que la traverser à toute vitesse. Elle s'inscrit pleinement dans une démarche durable, maîtrisée et respectueuse de l'environnement en lien avec la renaturation du site. Le budget est raisonnable, les choix techniques pertinents et l'impact sur le milieu soigneusement limité.

En somme, c'est un projet à la fois utile, harmonieux et bien pensé à l'image de ce que devrait toujours être l'action publique. Notre groupe soutiendra donc l'adoption de cet arrêté convaincu qu'elle permettra à chacun de traverser le nant Manant en toute sécurité et avec le sourire.

M. DAHER : Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Très bien dans ce cas-là nous allons passer au vote.

Vu la nécessité de redonner de l'espace au nant Manant, afin de garantir la sécurité des usagers-ères le long du ruisseau ;

Vu la nécessité de procéder à la reconstruction de la passerelle enjambant le ruisseau et reliant le chemin du Fief-de-Chapitre au bois de la Bâtie ;

Vu que la nouvelle passerelle sera connectée à la promenade Nicolas Bouvier, créant ainsi un lien continu entre le quartier de la Chapelle et le bois de la Bâtie ;

Vu l'étude de faisabilité mandatée conjointement par la Ville de Genève et la Ville de Lancy portant sur la renaturation du tronçon amont du nant ;

Vu le cofinancement à parts égales, ainsi qu'un pilotage partagé entre la Ville de Genève et la Ville de Lancy, la ville de Genève assurant la conduite du projet de renaturation et la Ville de Lancy celle de la passerelle ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 18 septembre 2025 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'419'700.— destiné à la démolition et reconstruction de la passerelle du nant Manant et à l'aménagement de ses abords ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50100, puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3420.14010 ;*
3. *de financer partiellement ce crédit par le Fonds intercommunal d'équipement (FIE) et par le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), pour un montant non chiffré en l'état ;*
4. *d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation, estimée à 2026, sous la rubrique 3420.33001.*

L'arrêté 426-25.09 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

- c) **Voirie de Lancy – Mise aux normes du dépôt – Crédit de réalisation (Fr. 3'378'287.--) (428-25.09) - Rapport de la Commission des travaux, séance du 18 septembre 2025 (M. Michele COLLEONI)**
-

M. COLLEONI introduit le sujet : Mme Moyard présente le projet de mise aux normes du dépôt de la voirie de Lancy, pour lequel un crédit de réalisation de CHF 3'378'287.- est soumis à la commission. Ce montant fait suite à un crédit d'étude voté en 2023, destiné à répondre aux obligations de mise en conformité et de sécurité des bâtiments du Service de l'environnement (SE). Le dossier s'avère complexe, en raison de temporalités croisées entre différents projets : un crédit voté en 2020 pour l agrandissement de la mezzanine, la planification cantonale du plan directeur de zone industrielle (PDZI) sur le secteur, et la nécessité de coordonner les travaux avec les orientations à long terme de cette zone. Ces éléments ont conduit à réduire le périmètre du projet, en se concentrant sur les travaux strictement nécessaires à la sécurité et à la mise aux normes, tout en assurant la continuité des activités sur site.

M. Jimenez rappelle que le site comprend trois bâtiments : le bâtiment 1, principal, abrite les locaux administratifs, le stationnement et les ateliers ; le bâtiment 2 sert de dépôt ; le bâtiment 3 est loué à une entreprise privée. Des audits réalisés en 2021 et 2022 ont révélé la nécessité d'une mise en conformité complète du bâtiment 1, notamment en raison de ses interconnexions avec le bâtiment 2. L'étude a été étendue en conséquence. Parallèlement, d'autres crédits ont été étudiés : un pour l agrandissement de la mezzanine, un autre pour un nouveau dépôt (abandonné depuis le déménagement partiel du SE aux Rambossons), et un troisième relatif au

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

PDZI, prévoyant à long terme (2030–2045) la démolition et reconstruction des bâtiments existants. Dans cette perspective, la durée de vie du site a été réévaluée à 15 ans, ce qui a conduit à alléger certains travaux et à réduire les coûts.

Le projet, conduit par le bureau Pascal Hüni, bénéficie d'une autorisation de construire délivrée en mai 2025. Les interventions prévoient la création de nouvelles voies d'évacuation, le compartimentage coupe-feu, la mise en sécurité de la toiture, l'installation d'un réseau de sprinklers au sous-sol, la mise aux normes électriques et de ventilation, ainsi que la réorganisation des espaces pour séparer les activités et réduire les risques. La mezzanine sera agrandie afin d'accueillir de nouveaux espaces de stockage et des voies de fuite supplémentaires. Les locaux construits sans autorisation seront régularisés. Les travaux, d'une durée de neuf mois, se dérouleront en site occupé, avec un phasage planifié pour garantir la sécurité du personnel et éviter les interruptions d'activité.

Les échanges en commission ont porté sur la portée des travaux, la nécessité de l'agrandissement de la mezzanine, la durée d'amortissement du crédit (réduite à 15 ans en raison du PDZI), ainsi que la sécurité des collaborateurs pendant le chantier. Mme Moyard et M. Gagliardi ont insisté sur le caractère indispensable de ces travaux pour maintenir l'exploitation et garantir la sécurité, précisant que le bâtiment répondra pleinement aux normes en vigueur. Les membres de la commission ont également abordé la question du droit de superficie et du droit de retour, ainsi que la coordination avec le PDZI, actuellement en cours d'élaboration par l'Office de l'urbanisme.

En conclusion, malgré les incertitudes liées au développement futur du secteur industriel, la commission a reconnu la nécessité immédiate de procéder à la mise en conformité du site. A l'unanimité, elle a préavisé favorablement le crédit de réalisation de CHF 3'378'287.- pour la mise aux normes du dépôt de la voirie de Lancy.

M. DAHER : Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ?

M. FISCHER : Effectivement la majorité, en tout cas le groupe PLR avait demandé des comptes sur les droits de retour du DDP avec des chiffres. On aurait pu les avoir aussi sur CMnet, comme ça on aurait pu au moins les analyser et ne pas les prendre à la volée comme ça. Donc si on peut avoir le retour de Mme Moyard sur ces chiffres avant de voter.

Mme MOYARD : C'est pas des chiffres M. Fischer, c'étaient des réponses à vos deux questions donc la première qui était de savoir ce qu'il se passait au niveau de l'amortissement si le bâtiment ne pouvait pas aller jusqu'à la durée complète de l'amortissement initialement prévu. Effectivement, pour ce type de bâtiment, le service financier prévoit une durée d'amortissement de 30 ans. Là il y aura très vraisemblablement une durée d'amortissement inférieure. Ce qui se passe c'est qu'au moment de la démolition d'un bâtiment, il est amorti d'un seul coup pour le solde de ces annuités d'amortissement. Donc, si finalement il est démolí après 15 ans il va avoir un 30^e d'amortissement sur les 15 premières années et puis ensuite il va avoir la moitié de l'amortissement total qui va être porté sur une seule année.

La deuxième question concernait le droit de retour en faveur de la fondation de l'Arquebuse du droit distinct et permanent donc du droit de superficie dont bénéficie la Ville de Lancy. Là, nous avons fait un échange avec notre conseil juridique. Il existe effectivement un droit de retour anticipé mais qui est très, très cadre par le Code civil et qui ne peut avoir lieu qu'en cas de manquement grave de la part du superficiaire (donc la Ville de Lancy), à savoir le non-respect des obligations donc par exemple le non-paiement de la rente de superficie ou ne pas respecter les règles du jeu (par exemple utiliser bien davantage de terrain que ce qui est octroyé par le droit de superficie, ce qu'on appelle un excès grave en droit réel). Même si on était dans ce cas-là, ce qui n'est évidemment pas le cas, la fondation devrait mettre en demeure la Ville de Lancy,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

elle devrait déclarer son intention d'exercer son droit de retour et elle devrait, si elle le faisait, verser une indemnité équitable à la Ville de Lancy. Le service de l'aménagement du territoire a précisé que les relations actuelles avec la fondation de l'Arquebuse sont excellentes donc on n'imagine pas du tout ce type de scénario se profiler et l'idée serait éventuellement plutôt que la Ville de Lancy demande à augmenter et obtienne si accord de la part de la fondation une augmentation de sa superficie en DDP mais pas l'inverse. Donc de ce côté-là, il n'y a pas de crainte à avoir par rapport à l'application d'un éventuel droit de retour de la part de la fondation de l'Arquebuse qui n'est pas libre de faire tout ce qu'elle souhaiterait du moment qu'il y a ce droit qui est octroyé par acte notarié.

M. COLLEONI : Donc le crédit de 3,37 millions de francs soumis aujourd'hui vise à mettre aux normes le dépôt de la Ville de Lancy, un site essentiel au fonctionnement du service de l'environnement. Nous avons pris connaissance d'un dossier complexe marqué par plusieurs projets successifs et par la planification cantonale du plan directeur de la zone industrielle. Face à ces contraintes, les services ont choisi une approche réaliste et proportionnée : concentrer les travaux sur la sécurité et la conformité sans engager des dépenses excessives sur un site dont la durée de vie a été réévaluée à 15 ans. Les interventions prévues (voies d'évacuation, compartimentage coupe-feux, mises aux normes électriques et ventilation) sont indispensables pour garantir la sécurité du personnel et la continuité du service public. Notre groupe estime que ce crédit représente une décision équilibrée alliant prudence budgétaire et responsabilité surtout en matière de sécurité. C'est pourquoi nous soutiendrons cet arrêté.

Mme MONOD : Est-ce que nous sommes contents de voter un crédit pour des travaux pour un bâtiment qui est voué à potentiellement disparaître dans 15 ans ? Non, évidemment. Mais ne pas voter ce crédit serait totalement irresponsable d'autant qu'il a été confirmé à plusieurs reprises que seuls les travaux nécessaires seraient réalisés, qu'il n'y a pas d'autres lieux pour maintenir l'exploitation correcte de la voirie, qu'il est nécessaire de garantir la sécurité et qu'il faut également faire la mise en conformité de travaux déjà réalisés. Donc le groupe des Vert.e.s votera également ce crédit.

M. VOGEL : J'ai de nouveau une question de clarification. On m'a dit la Ville de Lancy habituellement considère que les bâtiments s'amortissent en 30 ans. Cela me paraît cohérent du point de vue comptable mais j'ai entendu aussi derrière moi que la durée de vie du bâtiment a été estimée à 15 ans. Donc comptablement on doit amortir selon la réalité il me semble, et si la réalité estimée est de 15 ans on devrait l'amortir en 15 ans.

Mme MOYARD : M. Vogel je conçois tout à fait qu'arriver dans ce débat quelque peu compliqué qui nous a pris un certain temps à la commission des travaux ne soit pas tout à fait aisément donc je vous recommande éventuellement une lecture au calme à la fois de l'exposé des motifs et peut-être du PV de commission parce qu'en fait c'est un sujet extrêmement compliqué. Donc non bien sûr qu'on ne fait pas exprès de mettre une durée d'amortissement qui est non conforme à ce qui est effectivement prévu. La difficulté c'est qu'il y a une zone d'incertitude extrêmement forte. La réponse simple c'est on ne sait pas si c'est 15, si c'est 20, si c'est 25, si c'est 30, si c'est plus, parce que le secteur où on a ces bâtiments (qu'on doit continuer impérativement à exploiter et donc on doit mettre en conformité d'un point de vue de sécurité) se situe dans une zone qui va faire l'objet d'un PDZI (plan directeur de zone industrielle) qui va possiblement pas mal modifier la zone.

Cela veut dire 1) on sait pas comment il sera exactement adopté ; 2) ni quand ; 3) ni l'impact exact sur les bâtiments de la Ville de Lancy. Bien entendu qu'on essaiera de ne pas démolir l'ensemble mais il y a une zone d'incertitude aujourd'hui qui a pu être largement expliquée en commission des travaux et qui a fait aussi que ce dossier a perdu beaucoup de temps parce qu'au niveau de la mise en conformité on a du tout bloquer au niveau de la Ville de Lancy pendant un certain nombre d'années étant donné qu'on ne savait pas ce qui allait se passer et

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

s'il était pertinent d'aller de l'avant. Là les choses sont un peu plus claires en termes de timing c'est-à-dire que c'est pas pour après-demain qu'il va se passer, c'est pour ça que le Conseil administratif a déterminé qu'il était impératif de pouvoir continuer à utiliser, et en toute sécurité pour les collaborateurs, le site qui est quand même (même avec les Rambossons) tout à fait essentiel pour les prestations de la Ville de Lancy. Donc je vous remercie d'avance de votre soutien à cette délibération.

M. VOGEL : En fait je remets pas du tout en question le vote sur la délibération. Je veux juste m'assurer que techniquement, comptablement on est correct et qu'on ne doit pas privilégier le principe de prudence en amortissant plus rapidement un bâtiment dont la durée de vie justement pourrait être réduite. C'était ma seule question, c'est par rapport à la délibération.

Mme MOYARD : Étant donné qu'on ne sait pas, c'est normal qu'on fasse le « standard ». Maintenant si on devait amortir d'un coup le solde de la moitié ça ne serait pas franchement un problème. On vous propose chaque année (on le fera vraisemblablement aussi cette année) toute une série d'amortissements complémentaires qui reviennent très exactement à faire ça en fait sur différents objets, soit à amortir d'un coup quand nous en avons la possibilité. Donc on ne prend pas de risque particulier, il n'y a pas de non-conformité d'un point de vue financier ou de normes comptables. Il serait faux aujourd'hui de le faire passer à 15 ans parce que nous n'avons aucune certitude qu'on devra effectivement se séparer de ce bâtiment dans 15 ans. Aux yeux du service financier et du service des travaux, il paraît pertinent de conserver une durée d'amortissement de 30 ans à ce stade.

M. DAHER : Est-ce que la réponse est bonne pour vous M. Vogel ?

M. VOGEL : Oui je remercie Mme Moyard. La réponse en tout cas est claire : si le service des finances s'est prononcé c'est qu'il pense que la durée de vie va être excédentaire à 15 ans parce que sinon il ne pourrait pas le faire.

M. DAHER : S'il n'y a pas d'autres interventions nous allons passer au vote de cet arrêté.

Vu la nécessité de mise en conformité du dépôt de la voirie, sis chemin Gérard-de-Ternier 12, en matière de sécurité incendie ;

Vu le crédit de réalisation octroyé par le Conseil municipal le 24 septembre 2020, portant sur l'agrandissement de la mezzanine du dépôt, projet ayant été intégré à la présente autorisation de construire ;

Vu le crédit d'étude octroyé par le Conseil municipal le 14 septembre 2023 ;

Vu que cette demande de crédit permettra la réalisation des adaptations des aménagements intérieurs et extérieurs nécessaires à la mise en conformité du dépôt ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 18 septembre 2025 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation de Fr. 3'378'287.— (y compris le crédit d'étude de Fr. 147'000.— voté le 14 septembre 2023) destiné à la mise aux normes du dépôt de la voirie de Lancy, sis chemin Gérard-de-Ternier 12;*
2. *de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, sous la rubrique 6190.50400, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6190.14040 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2026, sous la rubrique 6190.33004.*

L'arrêté 428-25.09 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. BONFANTI : Je voulais remercier le Conseil municipal parce qu'effectivement c'était quelque chose qui était essentiel. En tant que service utilisateur, les collaborateurs attendaient quand même ce vote avec une certaine impatience parce que comme cela a été dit, la question des normes depuis de nombreuses années maintenant posait problème.

Ce que je peux rajouter c'est qu'actuellement le pôle administratif du service de l'environnement est en train de déménager dans les nouveaux locaux de Rambossons. Ils termineront le déménagement demain ce qui est aussi une bonne chose parce que pour ceux qui n'ont jamais été à l'entrepôt il fallait voir un peu le boucan qu'il y avait quand des machines étaient bougées et autres et quand on avait des collaborateurs qui devaient travailler de manière assez tranquille et qui évidemment n'y parvenaient pas. Donc c'est une très bonne chose que ces travaux puissent s'accomplir parce qu'il y a quand même de nombreux ouvriers et employés qui vont continuer à travailler dans ce périmètre par contre pour le personnel administratif qui a besoin de calme pour travailler ils vont pouvoir se déplacer (ce qui est en train d'être fait). Ce qui est pas mal aussi à dire c'est que l'inauguration de cet entrepôt interviendra sans doute au début de l'année prochaine et évidemment vous serez conviés.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)

**9) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE DU 28 AOÛT 2025 –
RAPPORTEURE : Mme HÉLÈNE CONRADIN**

a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e

Sont élus à la présidence Mme Equey du PLR et à la vice-présidence M. Lorenzini du Centre.

b) Point de situation sur les descriptifs de postes

La conseillère administrative et le secrétaire général présentent le processus concernant la révision du statut RH des employés de Lancy est présenté à la commission. Tous les délais sont explicités et les questions sont traitées. Celle-ci concernent notamment l'implication de différents employés dans le processus ainsi que les délais sous-jacents. La plupart des employés ne voient pas leur statut être modifiés, mais il y a quelques gagnants et des perdants. Les différents accompagnements pour ces derniers sont détaillés.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025**10) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE (DOUBLE) DU 8 SEPTEMBRE 2025 –
RAPPORTEURE : Mme VIRGINIE VANDEPUTTE**

**a) Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour l'année 2026 –
Répartition des partis**

Il est expliqué que l'idée est de valider la répartition des représentants des groupes politiques pour les présidences et vice-présidences des bureaux de vote en 2026. Cette répartition a été établie selon les résultats aux dernières élections et ne suscite pas de commentaires. La nomination des personnes se fera ultérieurement. Il est évoqué le principe de régularité en proposant les mêmes personnes, soit des personnes au final familiarisées à ces rôles.

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2025 – RAPPORTEURE : MME KRISTINE BEUN**

a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e

M. BONFANTI ouvre la séance et précise que M. BONVIN, en tant que doyen d'âge de la commission, conduit l'élection du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e.

M. BONVIN propose la candidature de M. ANTICH à la Présidence.

- M. ANTICH est élu à la Présidence de la commission.

Le Parti socialiste, par la voix de M. YILMAZ, propose Mme CERCHEZ comme Vice-présidente.

- Mme CERCHEZ est élue Vice-présidente de la commission.

b) Acquisition d'un Goupil G4- dépense exceptionnelle

M. MESOT présente ce nouveau Goupil 4, qui remplace un Goupil G3 électrique datant de 2008, notamment suite à une défectuosité (concernant les batteries de propulsion; une panne imprévue). Il a été plus judicieux financièrement d'acheter un nouveau véhicule plutôt que de le réparer.

A la suite de plusieurs devis et offres (5) présentées lors de cette commission, et, selon les spécificités et critères de l'étude de marché (entre autres la livraison en mi-juin et donc disponible immédiatement car en stock), le choix s'est porté sur le Goupil G4 de Chalut Green SA, qui propose notamment une cuve d'arrosage de 800 L.

Ce choix final a été validé par un groupe de travail réunissant l'atelier mécanique, l'équipe d'exploitation, Mme MICHAILLAT (responsable du pôle des espaces verts), ainsi que M. JORDAN (chef d'équipe du Petit-Lancy et de l'atelier mécanique).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

Une première tranche de CHF 300'000.– est prévue pour 2025 dans le cadre d'un crédit d'investissement. La dépense exceptionnelle inscrite au budget de fonctionnement pour l'achat du Goupil G4 conduit donc à réduire cette enveloppe de CHF 300'000.– à CHF 234'600.–, correspondant à la déduction du montant consacré au véhicule acquis.

Il est également précisé que ce véhicule figure dans le plan de remplacement des 12 véhicules présentés en 2024.

Le véhicule retenu provient d'un stock existant (ce qui ne permet pas de choisir librement l'équipement). Concernant les types de batteries et leurs puissances, la plupart des fournisseurs proposent trois types de batteries : petite, moyenne (14 à 15 kWh) et grande (20 kWh). Les communes choisissent généralement le format moyen, car il permet d'assurer une journée complète de travail. Le Goupil G4 est déjà en service depuis juin, même s'il devait initialement être acquis dans le cadre d'un investissement plus tard. Il est également précisé que, pour des raisons de transparence et de cohérence budgétaire, la somme engagée sera déduite du crédit d'investissement global prévu pour le renouvellement des véhicules.

Il ne sera pas nécessaire de passer par la Commission des Finances car le crédit final sera inférieur au montant initialement budgétisé. Le projet complet reviendra devant la commission au moment de la présentation du crédit d'investissement, accompagné d'un vote sur l'ensemble des futurs véhicules concernés.

Le fourgon supprimé sera probablement remplacé (soit par un véhicule similaire ou un Goupil, plus léger) et son remplacement n'est pas une priorité. D'autres véhicules, comme celui du cimetière, sont considérés comme impératifs et doivent être remplacés en priorité.

c) Présentation du pôle développement durable

M. BONFANTI précise que l'unité de développement durable, rattachée au service de l'aménagement du territoire, relève désormais de la commission environnement et développement durable. Les responsables présentés sont M. Mesot, M. Ferraton, Mme Bogenmann et M. Mercader.

Mme Bogenmann présente l'organigramme du service de l'aménagement du territoire (créé en 2022) et composé de trois pôles :

- espace public et mobilité
- urbanisme
- et développement durable qui, anciennement rattaché au service de l'environnement, regroupe les missions liées au développement durable, au plan climat, à la biodiversité et à la promotion économique. Cette dernière mission, confiée à M. Vincent Davy, vise à renforcer le lien entre promotion économique et planification territoriale, afin d'améliorer l'accueil des entreprises et commerces au sein de la commune.

M. Mercader présente la notion de développement durable, fondée sur l'équilibre entre écologie, social et économie, ainsi que sur l'équité et la solidarité entre générations. Il évoque l'Agenda 2030 de l'ONU et ses 17 objectifs, repris en Suisse dans les cadres fédéral et cantonal. Un projet de loi climat prévoit une réduction de 75 % des émissions d'ici 2040 et la neutralité carbone en 2050. Les politiques sont pilotées par le canton, tandis que les communes élaborent leurs propres plans : plan directeur, stratégie de développement durable et plan climat.

Il présente également les quatre missions du pôle développement durable :

- élaborer et suivre les stratégies communales
- assurer la coordination entre services

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

- accorder des subventions pour encourager les pratiques écoresponsables
- et mener des actions de sensibilisation. Il insiste sur l'importance du travail collectif avec les autres services et partenaires

Tout en décrivant également :

- les thèmes du pôle développement durable : consommation responsable, climat, mobilité, égalité et inclusivité. La transition énergétique relève d'un autre service. La stratégie de 2015 sera mise à jour d'ici 2026, tandis que le plan climat 2024, avec 37 mesures, guide l'action communale pour réduire les émissions, s'adapter au changement climatique et renforcer la durabilité.
- les stratégies du pôle : la re-labellisation Cité de l'énergie GOLD avec des objectifs énergétiques à 2030, le label de mobilité d'entreprise et les plans de mobilité scolaire pour des déplacements plus sûrs et durables, ainsi que la stratégie lumière visant à réduire la pollution lumineuse et protéger la biodiversité
- la stratégie économique, les collaborations transversales avec d'autres services et les subventions du pôle : prix du Colibri et Coups de pouce (informations disponibles sur www.lancy.ch) pour soutenir des initiatives durables.

Les projets subventionnés par le pôle développement durable sont également présentés :

- FreeGo : réfrigérateurs en libre-service pour réduire le gaspillage alimentaire et soutenir les personnes en précarité.
- Espace 62 et La Manivelle : bibliothèque d'objets, Repair'Café, ateliers de réparation de vélos et textiles pour encourager le partage et la durabilité.
- Plateformes en ligne : Ge-réutilise et Ge-répare pour donner, échanger ou réparer des objets.
- Éducation et Développement Durable : animations et projets pédagogiques dans les écoles et EVEP, comme le rucher, le potager communal et neuf mini-potagers, pour sensibiliser les jeunes à la durabilité.
- Bonus énergie : subventions pour la rénovation énergétique et l'installation d'énergies renouvelables, financées par un crédit municipal de 1 million CHF sur cinq ans.

M. Mercader présente également les actions du pôle : subventions énergétiques, sensibilisation au développement durable (alimentation, mode, pollution lumineuse, réparations, culture) et promotion économique via les Journées et petits-déjeuners des entreprises.

Ces actions visent à réduire l'empreinte écologique, promouvoir la durabilité et renforcer les liens entre administration, habitants et entreprises.

La problématique sur la sensibilisation à la consommation des aliments périssables a été abordée de manière indirecte lors de la campagne sur l'alimentation durable en 2022, sans diffusion spécifique. Un support visuel pourrait être utile.

Le projet FreeGo est salué et il est proposé d'inviter l'association à présenter son fonctionnement et son évolution. Précisons que FreeGo est une structure dynamique (né de l'association Eco-Citoyen) a redistribué environ 25 tonnes de denrées alimentaires (80'000 repas) et bénéficie du soutien de Lancy pour l'installation et le fonctionnement de ses frigos, ouverts à tous pour lutter contre le gaspillage alimentaire. La commission se montre favorable à cette invitation. FreeGo avait été reçue il y a cinq ans pour un projet d'implantation sur l'Esplanade.

Il n'y aura pas d'autres FreeGo sur Lancy (coûts de fonctionnement entre autres) et il n'y aura pas de FreeGo dans le quartier du Pont Rouge (pas de structure d'accueil et de gestion sur place, pas d'association).

Un premier bilan sur ces deux frigos seront effectués avant d'envisager, en fonction du budget disponible, un éventuel déploiement supplémentaire dans les prochaines années.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

Il est précisé que le FreeGo installé à Onex fonctionne bien (avec respect, de bons échanges notamment) et il est réjouissant d'avoir la même expérience sur Lancy-Sud.

Il est également souligné l'importance d'accentuer la dimension sociale du développement durable, en mettant en avant la réduction des inégalités et le soutien aux ménages modestes, souvent impactés par les mesures environnementales.

Précisons également que la dimension sociale est intégrée aux actions du pôle, citant FreeGo (accès à l'alimentation pour tous) et Espace 62 (réparation, partage d'objets, sécurité et convivialité), illustrant la complémentarité entre développement durable et politique sociale.

Lancy ne participe pas au réseau mondial de l'Agenda 2030 (un réseau international et Onusien) car, faute de ressources, la Ville n'y est pas affiliée (notamment par manque de ressources : l'investissement en temps et en moyens humains serait trop important pour une commune), mais qu'elle est membre du réseau suisse-romand CORD21, qui permet des échanges, des formations et l'adaptation locale des objectifs de l'ONU, certains étant plus facilement applicables à une commune comme Lancy que d'autres.

11) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025 – RAPPORTEUR : M. PHILIPPE PERRENOUD

a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e

Le doyen d'âge ouvre la séance et souhaite la bienvenue pour cette séance de commission des sports. Il salue la présence de Mme GACHET, Conseillère administrative et de M. CARNAZZOLA.

M. COLLEONI est élu à la présidence et Mme SONMEZ à la Vice-présidence.

Le Président rappelle quelques règles concernant les marches à suivre pour les commissions et les rapports.

La Conseillère Administrative explique que la séance du jour vise à présenter le fonctionnement du service, ses missions, prérogatives et son organigramme. Elle rappelle le label « Commune en santé », confié au service des sports pour cinq ans, et invite les commissaires à participer aux événements et assemblées générales des associations afin de constater l'utilisation qui est faite des deniers publics.

b) Présentation du service des sports et des locations (SdSL)

M. CARNAZZOLA, chef du service des sports et des locations énonce que le service a fêté ses 10 ans l'année dernière. Depuis 2015, les locations de salles ont été intégrées au service. En 2022 son service a aussi englobé la gestion des accès (comme les badges ou les bornes aux abords des écoles) L'année 2019 a été significative avec l'ouverture de la Piscine Marignac et son bassin olympique, une première en Suisse.

Le service compte 45 collaborateurs. 20 collaborateurs fixes se trouvent à la piscine Marignac.

M. CARNAZZOLA énumère les missions principales, à savoir l'encouragement à la pratique sportive pour tous, le suivi et soutien des associations sportives, l'entretien et la rénovation des infrastructures, et la gestion des moyens d'accès et des locations de salles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

Le service a également évolué quant aux sports urbains. M. CARNAZZOLA évoque ensuite plusieurs manifestations, notamment la Run'Aire ou encore Tutti sports qui vient de s'achever et s'est déroulé sur 2 semaines, mais aussi Urban Training qui donne des cours gratuitement dans les milieux urbains. Il s'agit également d'intégrer les personnes en situations de handicap, en leur mettant des salles à disposition. Il mentionne les Schtromfs notamment qui fréquentent les bassins de natations, et les subventions accordées au Swiss Open (tournoi de tennis en fauteuil).

Les 350 chèques sport distribués permettent aux parents d'inscrire leurs enfants entre 4 et 18 ans à un club de sport à la condition qu'ils habitent Lancy et qu'ils fassent du sport à Lancy.

Quant au suivi et soutien des associations sportives, il s'opère par le biais de subventions. Une société externe a été mandatée afin d'étudier les subventions octroyées à l'ensemble des associations sportives genevoises. Cela donnera un baromètre à la commune. Les subventions peuvent être monétaires et non monétaires par la mise à disposition d'infrastructures.

Les clubs sont encouragés à ouvrir un créneau pour que chacun puisse venir pratiquer un sport afin de développer la pratique non compétitive, notamment pour faciliter le retour des femmes.

Les conventions de subventionnement intègrent désormais des indicateurs de performance (participation à des manifestations, respect des délais pour les AG, etc.) des contrôles inopinés sont effectués.

Les quatre bassins scolaires qui constituent un atout majeur pour la commune, sont ouverts dès 6h jusqu'à l'arrivée du scolaire à 8h, puis ré ouverts au grand public de 12h à 14h, et de 18h à 22h. les collaborateurs de la section piscine s'occupent de l'entretien, et vérifient les bassins chaque matin avant l'ouverture. De plus, des pataugeoires et des fontaines sont rajoutées pendant l'été, et sont contrôlées, notamment sur la qualité de l'eau.

M. CARNAZZOLA prévoit de très bons chiffres pour l'année 2025, qui a été excellente en termes de météo et qui a été favorisée par la fermeture de la piscine de Carouge. Les entrées avoisinent les 200'000, ce qui pourrait en faire un record historique. Enfin, M. CARNAZZOLA indique que la piscine est également ouverte durant l'hiver pour les clubs et le grand public, et la Ville de Genève paie des lignes d'eau pour y faire nager ses trois clubs.

Il dresse ensuite l'état des chantiers : la rénovation du bassin des Palettes est achevée (une buvette doit encore être installée). Il mentionne la programmation du Lancy Tennis Club, dont le gazon synthétique est en cours de pose et où une bulle sera montée prochainement, afin de libérer des salles et déplacer des pratiques vers l'indoor en période hivernale. Il rappelle la répartition décidée entre le Service des travaux et le Service des sports.

Enfin, le SDSL reprend l'entretien des salles disponibles à la location.

En outre, le service gère près de 5'500 moyens d'accès, dont 2'400 badges, 2'237 clés « Versocliq » (« clés sourire ») pour les extérieurs, 200 clés SIG protégées, et 704 moyens d'accès pour les bornes pneumatiques ainsi qu'environ 100 locaux, allant de grandes salles, aux aulas, réfectoires, et locaux de musique.

Le SDSL collabore avec une soixantaine de sociétés ou clubs représentant environ 30 sports. Il participe également avec les écoles pour l'organisation des cross, des courses d'orientation et d'initiations à la pratique du vélo, afin de familiariser les enfants au plus tôt à l'activité physique.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

Les enjeux et perspectives de ces prochaines années, seront d'accompagner la croissance démographique en créant de nouvelles installations sportives, et soutenir la professionnalisation face à l'érosion du bénévolat.

Enfin, M. CARNAZZOLA cite « Porte Sud » comme la dernière grande chance d'implantations sportives à Lancy. Il précise avoir demandé trois salles triples, avec une réflexion sur des terrains de badminton qui manquent sur la commune. Il précise que ce projet stagne depuis 13-14 ans, mais que Lancy et Carouge sont toujours impliquées, contrairement à la Ville de Genève qui s'est retirée du projet.

Après la présentation des affiches de plusieurs manifestations réalisées par le service, M. CARNAZZOLA montre diverses vidéo comme Tuttistreet, Run'Aire et Lancy Cliff Diving, ayant totalisé plus d'un million de vues grâce à la venue de plusieurs médias comme RTS, Léman Bleu ou la Tribune de Genève. Il précise son l'objectif est de travailler sur une prochaine édition de cet évènement, et d'accueillir les championnats suisses pour 2027. Il espère que le plongeoir pourra atteindre les 27m.

Mme la Conseillère administrative précise que le groupe présent dans la vidéo aurait dû participer aux jeux olympiques de Paris 2024, mais n'a pas pu en raison de la mauvaise qualité de l'eau de la Seine. Elle ajoute que cet évènement, se déroulant sur deux jours, est l'occasion de mettre en avant d'autres pratiques sportives et faire vivre Marignac.

Elle souligne aussi que la question du sport handicap est traitée au niveau cantonal et qu'une cartographie des besoins est en cours afin de toucher le bon public. Elle évoque la volonté de renforcer la place des femmes dans les comités associatifs pour réduire les incivilités.

**12) COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES SPORTS – SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025
RAPPORTEURE : MME PRISCILLE DIA**

Présentation du pôle espaces publics et mobilité

Madame Baldoni présente le pôle espaces publics et mobilité, un des trois pôles du service de l'aménagement du territoire avec le pôle du développement durable et celui de l'urbanisme. Madame Baldoni définit la mobilité, qui couvre ce qui a trait aux mouvements et déplacements. Il est question de mobilité douce ou active. La thématique concerne les vélos et cycles, ainsi que les TIM, les transports publics et la réglementation des zones de rencontre ou des zones 30. Les activités comprennent la prise d'arrêtés de circulation et de stationnement sur le territoire de la Ville de Lancy, principalement sur les réseaux non structurants, ainsi que sur les réseaux secondaires, avec l'accord de l'OCT. Le pôle ne traite pas les domaines privés et les réseaux principaux. Lorsqu'il élabore un arrêté de circulation, il établit un rapport explicatif avec le projet de l'arrêté.

Le pôle suit aussi des études en lien avec les services communaux et cantonaux.

Une des thématiques principales est le suivi des projets et études sur le territoire de Lancy. Il s'agit de projets portés par le canton et qui ont un impact fort sur la commune (par exemple la passerelle de la Praille entre la route des Jeunes et l'avenue Eugène-Lance, ou le tram tangentiel qui partira des Nations et traversera le Grand-Saconnex pour passer sur la route du Pont-Butin).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

Une volonté de la commune est de favoriser le report modal (subventions pour l'achat d'un abonnement TPG, de vélos-cargos, pour l'entretien de cycles...)

Concernant les espaces publics, les projets d'aménagement ou de réaménagement sont traités. L'objectif est d'anticiper les nouveaux quartiers et de proposer des avant-projets de requalification ou d'aménagement.

Le pôle assure la promotion des mobilités, avec notamment une bourse aux vélos organisée le 14 juin 2025. Un guide des aménagements pour la qualité des espaces publics a aussi été rédigé et est utilisé à la fois pour les projets communaux et pour les demandes d'architectes sur domaine privé.

Finalement, le pôle effectue de l'information et de la communication par le biais d'articles dans le Lancéen et de publication sur les réseaux sociaux.

13) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2025 – RAPPORTEUR : M. SMULT KOUAME

a) Présentation du service de la petite enfance

En préambule, la Magistrate informe que l'objet de la présente séance réside sur la présentation le fonctionnement du service et ses enjeux. La présentation du service de la petite enfance débute de la subvention allouée par la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire augmentant chaque année et en lien avec l'ouverture de structures et la péréquation intercommunale. Il est indiqué que l'inscription des enfants est faite via le nouveau portail SPE puis validée l'équipe administrative SPE sur la base de critères propres au règlement du service. Il est ajouté que les attributions ont lieu entre février et mai mais peuvent se faire tout au long de l'année. Dans le cadre de la présentation, il en ressort que la SPE c'est 270 dossiers pour 1 collaboratrice à 100% au lieu de 210 dossiers par personne à temps plein selon la norme. Le service de la petite enfance a profité de l'occasion pour présenter sa hotline pool de remplacement constituée d'une équipe administrative en charge de remplacement de dernière minute. Il est fait remarquer qu'en cas d'insuffisance de remplaçants, le relai est pris par les responsables. Un coup de projecteur est mis sur les EVEP notamment les prestations à la demi-journée et le plan d'action prônant l'inclusion en son sein tout en décrivant les besoins diversifiés et la tranche d'âge des enfants accueillis qui se situent pour la majorité entre 2 et 4 ans. Dans la foulée, il est rapporté que la SPE a recours au soutien des assistants socio-éducatifs (ASE) qui apportent leur soutien dans plus de 48 groupes au sein de tous les EVEP repartis selon les urgences à hauteur de 225 %.

L'un des enjeux importants pour le SPE à l'avenir réside dans l'évolution démographique positive des enfants en âge préscolaire avec un objectif de taux d'offre de place de 44% en 2029. Selon les projections de 2025 à 2029, l'évolution serait de + 9% en comparaison à l'évolution démographique qu'a connu Lancy de 2,6% entre 2019 et 2023. Par la même occasion, le SPE déplore certains défis comme une forte pénurie de personnel.

Un-e commissaire s'interroge sur les actions menées afin de donner envie aux jeunes lancéens de travailler dans ce domaine afin de pallier au manque de main d'œuvre. La conseillère administrative tout en reconnaissant la pertinence de la question admet les contraintes budgétaires des communes à atteindre le taux d'offre de 44 % et de la pénurie de personnel notamment. Selon la Conseillère administrative, la profession souffre de problèmes

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

systémiques, car peu valorisée. Elle admet que des jobs d'été pour faire découvrir la profession pourrait être envisageable en tenant compte des fermetures en été.

Des questions de commissaires sont soulevées concernant les conditions d'admission à l'accueil d'urgence représentant 12 places. Il est retorqué qu'il y a des critères spécifiques comme résider dans la commune de Lancy.

Un-e autre commissaire s'inquiète sur le sort réservé à la crèche actuelle de Plateau Charme. Il lui est annoncé que la commune a résilié le bail de l'appartement situé au-dessus de la garderie du Plateau et prévoit de déplacer une partie des places de la garderie du Plateau dans une autre garderie proche. L'entier du bâtiment sera rebaptisé en crèche avec pour terme 2029.

b) Financement de la Villa Tacchini – Point de situation sur les négociations avec la Ville d'Onex

La Conseillère administrative a indiqué que les discussions avec Onex ont pris fin en juin et qu'une solution adéquate a été trouvée en ce qui concerne la Villa Tacchini.

La présentation a débuté par l'historique du financement de la Villa Tacchini et un exposé des négociations entre la Ville d'Onex et Lancy menée par les magistrats. Dans le cadre de ces discussions qui ont débuté en 2024, il a été fait cas que la Maison Onésienne était également fréquentée par des enfants de Lancy. Partant de ce principe, le service social a expliqué s'être essayé dans un exercice de comparaison des deux dispositifs (Villa Tacchini et Maison Onésienne) qui a été difficile pour plusieurs raisons dont le financement des dispositifs car contrairement à la Villa Tacchini cofinancée par le canton à hauteur de 85 %, la Maison Onésienne est municipalisée et coûte plus cher du fait de ses ouvertures le week-end. Le taux de fréquentation d'Onésiens à la Villa Tacchini était d'environ 40 % et de 10 % de Lancéens à la Maison Onésienne.

Un-e commissaire demande confirmation qu'il n'y ait pas de réclamation de la part de Lancy vis-à-vis d'Onex. La Conseillère administrative a répondu par l'affirmative en expliquant que la prestation différente proposée par la Maison Onésienne va au-delà de nombreuses prestations proposées par la maison de quartier villa Tacchini . Elle reconnaît de ce fait que 10 % de CHF 1'065'927 qui représente le coût de la maison Onésienne revenait plus ou moins au même que 40 % de CHF 450'000.-. En fin de compte, il a été décidé de ne pas facturer quoi que ce soit à Onex. Les commissaires expriment leur satisfaction de l'accord trouvé par les deux communes.

14) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025 – RAPPORTEUR : M. MICHELE COLLEONI

a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e

M. FISCHER est nommé Président / Mme MONOD est désignée Vice-Présidente de commission des travaux par acclamations.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

b) Présentation du service des travaux et énergie (STE)

M. Gagliardi rappelle que la commune de Lancy est composée de trois localités : Grand-Lancy, Petit-Lancy et La Chapelle. Elle compte actuellement 37'234 habitants, ce qui en fait la troisième ville du canton après Genève et Vernier. Avec l'achèvement du quartier de Surville, Lancy deviendra la deuxième ville du canton.

Le Service des Travaux et de l'Énergie (STE), dirigé par M. Gagliardi, est structuré en quatre pôles :

- Architecture : gère l'ensemble des projets de construction (environ 350 millions CHF pour 70'000 m²). L'équipe sollicite un poste supplémentaire au budget 2026 afin d'absorber la charge liée aux équipements sportifs récemment intégrés.
- Génie civil : assure l'entretien, le développement et l'exploitation du patrimoine routier, des ouvrages d'art et des réseaux d'assainissement secondaires, en collaboration avec le Service d'aménagement du territoire, le canton et les SIG.
- Technique et entretien : gère la maintenance, le nettoyage et les petits travaux de rénovation des bâtiments communaux. Son budget s'élève à CHF 3,9 millions, dont la majeure partie pour les contrats de nettoyage et maintenance.
- Énergie : pilote les stratégies énergétiques communales et participe au Plan Climat. Des panneaux solaires ont été installés et un projet de géothermie murale est en test au parking du BAM (objectif : couvrir environ 20 % du chauffage du bâtiment).

M. Gagliardi souligne la volonté du service de consolider les procédures administratives, environ 80 d'entre elles étant en cours de validation auprès du secrétariat général.

Une discussion s'engage sur le taux d'énergie renouvelable des chauffages communaux. M. Gagliardi précise que la transition vers des sources 100 % renouvelables dépend des raccordements réalisés par les SIG, certaines installations fonctionnant encore en mode mixte (bois/gaz). Mme Moyard rappelle que le Chauffage à Distance (CAD) est actuellement renouvelable à 50 %, avec un objectif progressif d'atteindre 80 %, puis 100 %. Selon le cadre cantonal, tout bâtiment raccordé ou en voie de raccordement au CAD est considéré administrativement comme renouvelable.

Le Président propose de poursuivre cette discussion en commission de l'environnement, avec une présentation spécifique du sujet par M. Lallini, responsable du pôle énergie.

c) Passerelle La Visiteuse – Ville de Lancy/Scrasa contentieux financier

Mme Moyard présente le dossier relatif à la passerelle de La Visiteuse, soulignant son importance malgré son caractère succinct. Le Conseil administratif a décidé de conclure une transaction. Cette décision, déjà entérinée, figurera dans la clôture des comptes 2025, mais le Conseil Administratif souhaite en informer la commission dès à présent pour éviter un examen précipité lors du bouclage budgétaire de mars 2026.

Elle reconnaît que le dossier, mal engagé à l'origine, est désormais en voie de clôture, et salue le travail important réalisé par Mme Siret, tout en admettant la part de responsabilité de la commune dans les difficultés rencontrées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

Mme Siret précise qu'il s'agissait d'un contrat d'entreprise totale, confiant à un seul prestataire la conception et la réalisation de l'ouvrage, ce qui a complexifié la gestion du litige. Après analyse avec Me Alder, plusieurs scénarios ont été envisagés et une transaction a été conclue.

Mme Moyard regrette les choix contractuels de l'époque, notamment le recours à un tribunal arbitral plutôt qu'aux instances judiciaires ordinaires ainsi que l'attribution du marché à une entreprise peu expérimentée dans le type d'ouvrage en question. Tout en estimant que la solution retenue est la moins défavorable et risquée financièrement possible pour la Ville de Lancy, compte tenu du contexte et des décisions prises à l'époque. En résumé, une solution imparfaite évidemment mais pragmatique.

Une commissaire souligne enfin qu'un contrat d'entreprise totale doit être irréprochable dès sa signature, ce qui n'était manifestement pas le cas ici.

15) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025 – RAPPORTEUR : M. SERHAT YILMAZ

a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e

La séance est ouverte à par le doyen, M. PYTHON qui procède à l'élection de la commission.

M. VOGEL est élu Président de la Commission des finances par acclamation et M. COUTO est élu Vice-président, également par acclamation.

b) Présentation du service des finances et de l'informatique

Mme GACHET rappelle que cette première séance a pour objectif de présenter le fonctionnement et l'organisation du SFI, réorganisé récemment par Mme TOUZELET, cheffe du service.

Le Service des Finances et de l'Informatique (SFI) est structuré en plusieurs pôles. Le pôle contrôle de gestion comprend un responsable, deux contrôleurs et un ancien stagiaire qui a contribué à la modernisation des outils de travail. Ce pôle est chargé de consolider le budget communal, d'assurer le suivi en cours d'année et d'analyser les écarts entre le budget et les comptes.

Le pôle comptabilité, dont le nouveau chef prendra ses fonctions en octobre, regroupe cinq comptables. Ceux-ci traitent environ 15'000 factures par an, incluant les subventions. Ils veillent à la bonne mise en paiement, à l'imputation correcte des factures et au recouvrement, notamment pour le secteur de la petite enfance.

Enfin, le pôle informatique est responsable de l'assistance aux utilisateurs, de la maintenance du réseau de fibre optique, des serveurs, des switches et de la téléphonie, garantissant ainsi le bon fonctionnement de l'infrastructure technique de la commune.

Interrogée sur la gestion du matériel des conseillers municipaux, Mme TOUZELET précise que les iPad ont été acquis par le SFI, tandis que les aspects techniques (codes et gestion réseau)

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

sont pilotés par le Service intercommunal d'informatique de l'ACG (SIACG), en lien étroit avec le SFI.

Mme TOUZELET mentionne également l'existence d'un contrôleur financier, rattaché directement à elle, chargé de déployer le contrôle interne sur les flux financiers. Le SFI compte au total 16 collaborateurs, dont quatre au sein du pôle informatique

- c) Présentation (i) du processus budgétaire, (ii) du rôle de la Commission des finances et du Conseil municipal, ainsi que (iii) du cadre réglementaire et du plan comptable applicable (MCH2)
-

Une présentation est projetée et commentée par Mme TOUZELET.

Elle rappelle que le budget communal vise une cible à l'équilibre, mais que les recettes fiscales restent difficiles à prévoir, notamment en raison des différences entre les versions V1, V2 et V3 de la fiscalité communiquée par le canton.

Mme GACHET indique que, pour la première fois, la commune a reçu la V2 mi-août, permettant d'anticiper les évolutions, notamment celles touchant la fiscalité des personnes morales. C'est également la première année où la V2 est moins favorable que la V1.

Concernant la péréquation intercommunale, Mme TOUZELET précise que Lancy est contributrice en 2025, après avoir été bénéficiaire de 3 millions l'an passé. L'écart d'une année à l'autre (environ 7 millions de francs) est important mais difficilement anticipable, car dépendant de la situation relative des 45 communes.

Une discussion entre plusieurs commissaires est ensuite menée sur la présentation du budget.

Un commissaire s'interroge sur le rôle concret de la Commission des finances lors des commissions thématiques. Mme GACHET propose de revenir sur ce point aux divers, tout en confirmant que les membres pourront participer activement.

Un autre commissaire suggère de présenter le budget sous 3 fonctions et 3 natures (3F3N) afin d'améliorer la compréhension et la transparence. Mme TOUZELET confirme que c'est possible mais alourdira le document. Plusieurs commissaires interviennent sur la pertinence du niveau de détail. Le Président propose finalement une présentation à 3 fonctions et 2 natures (3F2N), jugée plus lisible. La proposition d'enrichir le niveau de détail est adoptée à l'unanimité.

- d) Divers
-

Mme GACHET revient sur la question soulevée par un des commissaires concernant la participation de la Commission des finances aux commissions thématiques.

Elle rappelle que le Conseil administratif avait initialement proposé des séances conjointes, mais que certains commissaires avaient exprimé des réserves afin de ne pas être contraints d'y assister systématiquement.

La solution retenue consistait donc à inviter les commissaires des finances à ces séances, sans obligation de présence, afin de leur permettre de participer librement.

Un commissaire conteste cette interprétation, estimant que la Commission ne s'est jamais formellement prononcée sur ce point et que les séances devraient être véritablement

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

conjointes, les commissaires des finances étant des acteurs à part entière et non de simples auditeurs.

Après échanges entre Mme GACHET et plusieurs commissaires et le Président, un consensus se dégage. Les séances conjointes seront organisées, mais la présence des commissaires des finances ne sera pas obligatoire. Les discussions porteront exclusivement sur la partie budgétaire lors de ces séances communes. Le Président souligne la nécessité d'une bonne coordination entre commissions pour permettre une participation fluide des commissaires.

16) COMMISSION DE LA CULTURE ET DE LA PROMOTION ÉCONOMIQUE – SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025 – RAPPORTEUR : M. SMULT KOUAME

a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e

Un-e commissaire indique que la présidence revient au Parti Socialiste. Il est par la suite proposé Mme CONRADIN en tant que candidate qui est élue par acclamations Présidente de la commission. Au nom du PLR, il est proposé M. Dominique GAMBERONI de l'UDC qui est élu Vice-président par acclamations.

b) Présentation de la stratégie de promotion économique

En Préambule, le délégué à la promotion économique de la ville de Lancy depuis septembre 2023 présente son parcours, la stratégie de promotion économique pour les 5 prochaines années de la ville de Lancy, les raisons du nouvel attachement de ce service à l'aménagement du territoire qui par le passé était rattaché au service de la communication ainsi que l'historique de la création du poste qui remonte aux années 90 lorsqu'il y a eu la fusion entre UBS et la SBS qui avait occasionné des pertes fiscales énormes liées au départ de la SBS du territoire lancéen.

En second lieu, le délégué à la promotion économique évoque les tâches principales de son service résumées en l'assistance des entreprises lancéennes ou celles souhaitant s'installer à Lancy mais aussi le pilotage de projets de soutien à l'économie locale qui peut se manifester par l'organisation d'évènement destinés à la mise en réseau.

Il est fait remarquer que Lancy c'est un peu plus de 2300 établissements incluant les indépendants et activités dont 90% d'entre eux comptent moins de 50 emplois. Toutefois, il est constaté que les recettes fiscales provenant des personnes morales restent concentrées sur les secteurs de la banque et de l'assurance, ainsi que sur les intermédiaires de commerce de groupes.

La stratégie présentée se basent essentiellement sur les 4 piliers d'actions suivants énumérés par ordre de priorité :

- Renforcement de la collaboration entre les entreprises et l'administration
- Promotion de Lancy comme pôle entrepreneurial prospère et résilient
- Accompagnement de l'adaptation des commerces aux besoins de consommation locale
- Soutien des PME dans l'adoption des nouvelles technologies et de la transition écologique

Les commissaires ont posé un certain nombre d'interrogations dont l'une reposait sur la faisabilité d'une solution technologique dans le but de favoriser le commerce à Lancy. En

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

réponse, il a été dit que cette proposition sera inscrite en ligne de crédit d'investissement du budget 2026 prévu d'être votée cette année. D'autres ont voulu savoir sur le déroulé partenariat avec les faîtières économiques et fédérations/associations extra-cantonales majeures. En ce qui concerne le partenariat, il a été retorqué que des échanges se font souvent lors des évènements dédiés à cet effet. Dans la foulée, un commissaire s'est inquiété du départ de certaines entreprises de la ville particulièrement la régie du Rhône/Gerofinance. Il lui a été répondu que dans ce cas de fusion, Gerofinance souhaitait installer son siège dans le quartier de l'Étang. Par ailleurs, le point sur le lien entretenu entre la Mairie et l'association des commerçants a été soulevé. Il a été exposé que l'association remettait son existence en question du fait de réticences d'adhésion des entreprises locales provocant des réflexions sur une éventuelle dissolution ou réorganisation. Toutefois, la nécessité de l'existence d'une corporation d'entreprises lancéennes est défendue par l'exécutif lancéen du fait de la facilité que cela représenterait lors des échanges sur les besoins ou les problèmes que les entreprises locales pourraient rencontrer, l'exemple de la rue de carouge a été cité.

c) Valorisation de la collection d'art de la Ville de Lancy par différents biais

Mme Kunz, la responsable du Centre et du Fonds d'art de la Ville de Lancy, commence par présenter le patrimoine de la collection de la Ville. Tout en énumérant les 7 écoles classées comme monuments historiques, construites par Paul Waltenspüh et son élève Erwin Oberwiler.

Il ressort de cet exposé que la création du fonds d'art visuel en 2006 a initié les concours dans l'espace public, avec des réalisations pérennes dans les parcs et ailleurs. Un clin d'œil est fait sur les valorisations de la collection qui ont été faite via la publication du livre « Art et architecture : un cas d'école » mais le sont aussi via les inaugurations publiques, expositions et aussi en ligne sur la page dédiée au fonds d'art sur le site communal. Cependant il est porté à l'attention des commissaires qu'une nouvelle plateforme récemment lancée intitulée « eMuseumPlus » permettant de voir la totalité de la collection a vu le jour. Mme Kunz donne des détails sur la plateforme Belvédère qui a suscité certaines questions des commissaires comme la possibilité d'obtenir l'emplacement/adresse des œuvres et si cette application va s'élargir à d'œuvres lancéennes. Il est répondu qu'en ce qui concerne les œuvres accessibles au public, il sera possible d'obtenir leur emplacement par opposition aux œuvres mobiles utilisées pour des expositions. Au vu du cout que représente l'intégration des œuvres lancéennes à l'application, il n'est pas prévu un élargissement à d'autres œuvres,

REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF (INFORMATIONS)

M. DAHER : Donc il y avait juste une information à ce sujet par rapport au fait qu'il manquait deux réponses écrites, chose qui a été annoncée au début.

17) Réponse du Conseil administratif à la motion M125A-2025 « Pour la restauration des rabais familles nombreuses en crèche »

Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de sa séance du 19 juin 2025, le Conseil municipal a accepté la motion M125A-2025 invitant le Conseil administratif à :

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

1. Restaurer les rabais initiaux de 50% pour le deuxième enfant.
2. Garantir un rabais de 75% au moins pour le troisième enfant et les suivants, pour la rentrée 2025.
3. Garder les tarifs en vigueur lors de l'inscription des familles pour les enfants déjà présents et pour les frères et sœurs à venir.

À titre préliminaire, il convient de rappeler qu'une motion n'impose pas au Conseil administratif une mise en œuvre automatique, mais uniquement une réponse dans un délai de six mois. Les communications qui ont pu circuler sur les réseaux sociaux laissant entendre que les rabais seraient intégralement restaurés dès la rentrée 2025 dès le vote de la motion étaient donc factuellement inexactes.

Au fond, le Conseil administratif s'est déjà largement exprimé sur le sujet des rabais fratrices, notamment dans sa réponse à la QE123-2025, et n'a pas changé d'avis quant au bien-fondé de la réforme initialement décidée. Celle-ci visait à corriger des anomalies et des iniquités manifestes :

- La gratuité du 3^e enfant, qui ne se justifie pas alors que chaque place est déjà financée à 75 % par la collectivité ;
- Une situation où trois enfants pouvaient coûter moins cher que deux ;
- L'inégalité de traitement avec les familles ayant le même nombre d'enfants mais non simultanément en crèche, qui ne bénéficient d'aucun rabais.

Pour rappel, ces familles disposent déjà d'avantages qui leurs sont exclusivement réservés :

- L'existence de la priorité fratrie accordée pour l'accueil en EVEP d'un 2^e ou 3^e enfant, qui constitue déjà un avantage essentiel très envié des autres familles ;
- La déduction de 10'000.- sur le revenu déterminant au travers de la Carte gigogne octroyant ainsi des rabais substantiels pour un 3^e enfant.

Bien que la décision de modification des rabais fratrices n'ait pas été prise dans un objectif d'augmentation des revenus, le Conseil administratif prend également acte du fait que la majorité du Conseil municipal a choisi de renoncer à des revenus financiers supplémentaires de l'ordre de CHF 150'000.- à CHF 180'000.-

Cela étant, le Conseil administratif a décidé de mettre en application la motion, et ce de manière uniforme pour toutes les familles, actuelles comme nouvelles. Dès la rentrée 2025, les rabais ont donc été fixés comme suit :

- 50 % pour le 2^e enfant ;
- 75 % pour le 3^e enfant et les suivants.

Il est à noter à ce propos que l'ensemble des contrats ont donc dû être refaits dans l'urgence durant l'été par l'équipe administrative du SPE pour les familles concernées puisque la nouvelle tarification avait été annoncée au début de l'année 2025 et les contrats déjà émis en conséquence.

En revanche, le Conseil administratif précise que la 3^e invite, soit l'amendement introduisant une tarification différenciée entre les « anciennes » et les « nouvelles » familles, n'a pas été et ne sera pas mis en œuvre. Le Conseil administratif refuse en effet de créer une nouvelle iniquité en appliquant un prix de pension différent, fondé uniquement sur une date d'inscription antérieure, alors que la composition du groupe familial est semblable (familles avec plusieurs enfants). Le Conseil administratif refuse également de mettre en place une procédure coûteuse qui généreraient des charges administratives supplémentaires pour la collectivité, le fait de faire coexister des tarifications différentes entre les familles déjà accueillies et celles qui ne le sont pas encore induirait un travail administratif considérable sachant notamment que l'outil

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

informatique de facturation ne permet pas de traiter ce cas de figure et qu'un traitement manuel important et chronophage s'avérerait nécessaire.

Sur cette dernière question, le Conseil administratif ne peut d'ailleurs que s'étonner du maintien de la 3e invite par la majorité du Conseil municipal quand bien elle avait connaissance que sa mise en œuvre fût techniquement irréalisable dans le délai souhaité et génératrice de lourdes charges administratives. L'inquiétude d'un gonflement de l'administration communale exprimée par le groupe du Centre-Verts libéraux dans sa QE123-2025 semble donc ne plus être d'actualité. Le Conseil administratif en prend bonne note.

En conclusion, le Conseil administratif ne partage pas les orientations retenues par la majorité du Conseil municipal. Il s'emploiera néanmoins à les opérationnaliser de manière raisonnable, tout en réaffirmant sa volonté de construire un système plus juste, plus transparent et tourné vers l'ensemble des familles lancéennes, que ce soit par la consolidation du Service de la petite enfance ou par l'augmentation des places en structures.

- 18) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 136-2025 relative à la « Prévention des démissions en cours de législature - pistes pour un meilleur accompagnement, une reconnaissance accrue et une participation élargie »
-

Question

Au cours de la précédente législature, plusieurs démissions de membres du Conseil municipal ont été enregistrées, hors cas de déménagement (article récent dans la Tribune de Genève). Ces départs prématurés soulèvent des interrogations sur les conditions d'exercice du mandat et sur les leviers à disposition pour favoriser un engagement durable.

Dans cette optique, et dans le cadre de ses compétences, le Conseil administratif pourrait-il indiquer :

- *S'il a identifié des causes récurrentes à ces démissions ;*
- *Quelles mesures pourraient être mises en place pour améliorer le soutien aux conseillères et conseillers municipaux, notamment en début de mandat, afin qu'ils ne se sentent ni isolés ni dépassés (par exemple via un guide d'accueil, des séances d'introduction) ;*
- *S'il serait envisageable de renforcer la reconnaissance du rôle des élus municipaux, notamment en tenant compte de la durée de l'engagement (cinq ans), qui peut être longue sans accompagnement ni valorisation suffisante ;*
- *S'il serait envisageable de favoriser une meilleure intégration des élus municipaux à la vie communale, notamment en les invitant gracieusement aux événements ou activités subventionnés par la Ville. Les conseillères et conseillers municipaux perçoivent une indemnité modeste pour leur engagement, souvent insuffisante pour couvrir une participation régulière à la vie culturelle ou associative locale. Il serait regrettable que des élus, investis dans le fonctionnement démocratique de la commune, soient laissés en marge de ces activités faute de moyens. Une telle mesure permettrait de renforcer leur implication, leur compréhension des enjeux locaux et leur lien avec les acteurs de la commune ;*
- *Si des initiatives pourraient être mises en place pour renforcer la cohésion entre membres du Conseil municipal, au-delà de la sortie annuelle, par exemple à travers des rencontres informelles ou des événements conviviaux ;*
- *Enfin, quelles actions pourraient être envisagées pour encourager la participation des jeunes à la vie politique locale, notamment en rendant le mandat plus accessible, visible et valorisé.*
- *Ces pistes visent à renforcer l'engagement démocratique, à prévenir les démissions évitables et à valoriser le rôle essentiel des élues et élus municipaux dans la vie de notre*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

commune

Réponse

Le Conseil administratif répond comme suit à la question écrite susmentionnée.

A titre liminaire, le Conseil administratif souhaite rappeler qu'être élu-e c'est avant tout se mettre au service de la population, avec humilité et responsabilité. C'est agir dans l'intérêt général, pour améliorer le quotidien de chacune et chacun. Un mandat politique n'est pas une récompense, c'est un engagement : celui d'écouter, de rassembler et de construire ensemble sans vouloir en tirer des priviléges personnels.

Cela étant rappelé, les principales causes de démission des membres du Conseil municipal identifiées par l'administration sont :

- *le déménagement dans une autre commune genevoise, dans un autre canton ou un autre pays ;*
- *des raisons personnelles, telles que des motifs de santé ou une surcharge liée à la conciliation avec son activité professionnelle ou sa vie personnelle ;*
- *pour avoir été élu-e au Grand conseil.*

Dès le début de la présente législature, le Conseil administratif a chargé le Secrétariat général de proposer des outils d'accompagnement des nouvelles et nouveaux membres du Conseil municipal. Cela pourrait prendre la forme d'une brochure expliquant le fonctionnement de l'administration, du délibératif et des différentes formes d'interactions existantes entre ces entités. Notons que l'Association des communes genevoises (ACG) offre, à l'occasion de toute nouvelle législature communale, une formation (séances plénières), notamment destinée aux conseillères municipales et conseillers municipaux, portant sur la place de la commune dans le système institutionnel genevois.

L'invitation à ces séances plénières, dont la première s'est déroulée le 20 août dernier avec plus de 200 personnes dont une écrasante majorité de conseillères et conseillers municipaux, a été transmise en juillet aux membres du Conseil municipal par le Secrétariat général. Une seconde a été organisée par l'ACG le 15 octobre prochain pour traiter de la question de l'aménagement du territoire. Le Conseil administratif invite les membres du Conseil municipal à y assister également, d'une part pour y obtenir des informations sur une politique publique essentielle dans notre commune, mais d'autre part pour réseauter et discuter avec des membres d'autres conseils municipaux.

Les membres en exercice du Conseil municipal sont systématiquement invité-es aux diverses manifestations offertes par la commune et lors desquelles le corps exécutif est présent. Elles sont organisées par plusieurs services de l'administration, notamment le Secrétariat général, les Services des sports, de la culture, mais également de l'environnement ou encore de l'aménagement du territoire.

Les conseillères et conseillers y sont invité-es par l'intermédiaire du secrétariat du Conseil municipal, voire directement par les membres du Conseil administratif lors de la séance du Conseil municipal. S'agissant de la Fête des écoles, des bons repas, boissons et manèges sont remis aux membres du Conseil municipal et ces dernières et derniers ont également la possibilité de défiler dans le cortège officiel.

Ces manifestations sont autant d'occasions leur permettant de renforcer le lien avec leur-es élues et la commune. Certaines associations subventionnées par la Ville de Lancy invitent fréquemment des élu-es à participer à des événements.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

A noter encore que dans le cadre du WEURO 2025, le Conseil administratif a donné la possibilité aux Commissaires des sports d'obtenir un billet pour l'un des cinq matchs organisés sur la commune.

A l'issue des dix séances du Conseil municipal, les membres sont invité-es à se rendre au carnotzet où elles et ils ont l'occasion de poursuivre leurs échanges de façon informelle. Ainsi, le Conseil administratif tient à rappeler que les membres du délibératif sont invité-es à participer aux nombreux événements, de toute nature, organisés par la Ville de Lancy.

De plus, le Conseil administratif est parfaitement conscient de l'enjeu de la participation des jeunes à la vie politique. Sous son impulsion, l'administration a organisé en mars 2025 une soirée pour les élections communales 2025 destinée à permettre aux candidat-es au Conseil administratif – les partis étant par la même occasion invités à tenir des stands pour partager avec les électrices et électeurs – de mieux se faire connaître par la population. Une attention particulière a été portée sur l'encouragement à la jeunesse de prendre part à ces élections, en les ciblant notamment sur les réseaux sociaux et en partageant des capsules vidéo de témoignages d'adolescent-es sur la participation à la vie politique. L'objectif de l'événement était également de les faire participer directement et activement à sa préparation et à son déroulement. Ainsi, l'association « Et pourquoi pas ? » a réuni les jeunes pour étudier les profils des différent-es candidat-es et préparer des questions à poser lors du débat, tout en les encourageant à venir y assister.

L'administration va poursuivre ses réflexions et démarches pour intégrer davantage les jeunes au processus politique, comme l'illustre le projet de création d'un « Parlement des jeunes » qui fait partie du programme de législature 2025-2030. Rappelons pour finir que la commune soutient et collabore de manière régulière avec l'association « Et pourquoi pas ? », qu'elle subventionne et laquelle organise à destination des 18-25 ans des « rendez-vous citoyens » visant à inviter les jeunes à réfléchir aux objets soumis à votation, ce qui semble être un préalable à leur future participation active à la vie politique locale.

19) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 138-2025 relative à la « Vision politique sur l'avenir des maisons de quartiers et des terrains d'aventure »

Mise en contexte

L'histoire entre l'animation socioculturelle et Lancy peut être qualifiée d'historique. En effet, le Centre Marignac (devenu en 2017 la Maison de quartier sous l'Etoile lors de son déménagement dans les locaux de l'Espace Palettes), a été créé en 1970. Ce lieu a joué un rôle prépondérant dans le développement de prestations socioculturelles dédiées aux habitant-es de la commune.

En 1998, les différents centres existant à Lancy et d'une manière générale à Genève se sont engagés dans une structure faîtière, la Fondation pour l'animation socioculturelle (ci-après la FASe), ceci dans le but de développer les prestations pour la population genevoise et organiser le financement de l'animation socioculturelle.

Dans les faits, la fondation est co-financée par le canton et les communes avec une clé de répartition singulière pour les ressources humaines, mais que l'on peut actuellement chiffrer pour Lancy à un taux de participation communale d'environ 85%, le solde de 15% étant à la charge du canton.

Il faut ajouter au financement du personnel, les budgets de fonctionnement et la mise à disposition des infrastructures soutenus par des crédits d'investissements et par le biais de subventions monétaires et non-monétaires (loyers).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

En 2025, Lancy compte les 9 dispositifs suivants :

- *Villa Tacchini*
- *Maison de quartier sous l'Etoile (MQSE)*
- *Maison de quartier du Plateau (MQP)*
- *Terrain d'aventure du Petit-Lancy (TAPL)*
- *Terrain d'aventure Lancy-Voirets (TALV)*
- *Dispositif d'animation la Boîte (co-financé avec la commune de Plan-les-Ouates)*
- *Dispositif d'animation de Pont-Rouge*
- *Dispositif d'animation du Square Clair-Matin*
- *Une équipe de travailleur-euses sociaux/sociales hors murs (TSHM)*

Cela représente une enveloppe financière globale pour 2025 de CHF 5'552'291.-.

Réponse aux questions de Madame EQUEY

« Quelles sont les axes ou priorités envisagés à moyen et long terme dans ce domaine ? »

Le Conseil administratif est en mesure d'amener les éléments de réponse suivants.

Comme précisé en introduction, la Ville de Lancy a passablement investi lors de la précédente législature dans ses dispositifs d'animation socioculturelle et souhaite continuer à développer de nouveaux lieux, ceci pour garantir une couverture la plus large et équitable possible de ses quartiers. En effet, le Conseil administratif est convaincu du rôle essentiel de l'animation socioculturelle qui complète de manière prépondérante le travail engagé par les services de l'administration pour offrir une cohésion sociale optimale et un bien-être le plus important possible pour ses administré-es.

La création de nouveaux sites, mais également la rénovation de ceux existants dépendent de l'aval du Conseil municipal par le vote des différents budgets (investissements et/ou augmentation des subventions de la FASE) qui lui seront soumis.

Très concrètement, cela s'est matérialisé par les éléments suivants :

- *2021, création d'un dispositif d'animation socioculturelle, la Boîte, co-financé et co-géré avec la commune de Plan-les-Ouates dans le quartier de la Chapelle-les-Sciers. Investissement pour la création du lieu et engagement du personnel avec une augmentation de moyens année après année pour répondre au besoin grandissant de la population du secteur, notamment par la mise en place d'un centre aéré sur une parcelle sise sur la commune. Sans compter les projets en cours de réalisation, avec un nouveau pavillon provisoire permettant l'accueil des adolescent-es du secteur (livré en 2026) ainsi que l'ouverture d'un concours en vue de la construction d'une maison de quartier pérenne et plus adaptée aux réalités du secteur en termes de densité de population.*
- *2021, moyens alloués à la Maison de quartier sous l'Etoile (postes en CDD, puis en CDI) pour un projet d'envergure porté conjointement avec le Service des affaires sociales et du logement, le Service de l'environnement et celui de la Sécurité pour répondre à une importante problématique sociale aux Palettes, dans le cadre du Plan de cohésion sociale en milieu urbain (PCSMU) initié par le canton.*
- *2023, quartier de Pont-Rouge, création d'un dispositif d'animation socioculturelle dont les activités se déroulent provisoirement dans des locaux de l'école du secteur. Engagement du personnel de manière progressive, avec une priorité, la première année,*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

pour l'accueil des enfants puis aujourd'hui, avec des moyens renforcés pour des prestations pour les adolescent-es et le tout public. Le Conseil administratif et ses services travaillent sur la recherche d'autres locaux, plus grands et adaptés aux besoins du secteur pour la création d'une maison de quartier. Le lieu a été identifié dans le secteur des Vignes et le projet doit dès lors être développé, suite à un récent déblocage au niveau cantonal et Ville de Genève.

- *2024, secteur du Square Clair-Matin, création d'un dispositif d'animation socioculturelle. Pour donner suite à la démarche participative sur le secteur, il a très vite été identifié qu'un lieu devait être créé pour répondre à un besoin exprimé par les habitant-es du quartier et ainsi enrayer différentes problématiques. Le Conseil administratif a ainsi décidé de mettre à disposition une partie de la Villa La Solitaire de l'équipe sur site, engagée la première année, en 2024 sur 4 mois, la deuxième sur 8 mois avec une visée de pérennisation pour le budget 2026.*
- *Le Conseil administratif ambitionne également de pouvoir disposer d'une réponse socioculturelle sur le secteur Survillé-Tivoli idéalement dès 2027. En effet, vu le nombre d'habitant-es attendu-es sur le secteur, plusieurs hypothèses de travail sont actuellement à l'étude par les services dans un plan localisé de quartier qui pour rappel a été adopté par le Conseil d'Etat sans aucun équipement socioculturel.*
- *En ce qui concerne le Terrain d'aventure du Petit-Lancy, une nouvelle infrastructure est en projet depuis plusieurs années, et une autorisation de construire a été déposée en 2024, mais cette dernière a été refusée par les autorités cantonales compétentes. Au vu de ce refus et du futur développement du secteur, le Conseil administratif a décidé de préconiser un pavillon provisoire prévu pour 2027. Cette solution permet de se donner du temps pour étudier la meilleure option possible pour l'avenir sans toutefois ignorer les besoins grandissant du secteur.*

« Quelle est la vision quant à la gestion de entités et de leur dotation en poste ? »

En ce qui concerne la gestion des entités, le Conseil administratif souhaite maintenir et donc soutenir les comités en place qui gèrent les dispositifs et les équipes sous régime associatif.

Ceci bien que certaines associations se soient retrouvées en grande difficulté durant la législature passée, on pense ici au TALV, mais surtout à la Villa Tacchini. L'objectif n'est aucunement de démanteler le modèle associatif si c'était la crainte de certain-es, bien au contraire. Il ne faut par contre pas non plus se voiler la face quant aux difficultés qui peuvent exister de gérer une grosse structure, dotée d'important personnel et de budgets conséquents, pour une équipe de bénévoles. Par exemple, le comité de la Villa Tacchini s'est retrouvée sous la gouvernance d'un comité de gestion pendant plus d'une année (constitué par la FASE, la FCLR et le SASL) faute de membres suffisants, selon les statuts, pour maintenir les activités. La commune a ainsi contribué à la recherche et la constitution d'un nouveau comité bénévole.

Il est bon de rappeler que la Ville de Lancy a la responsabilité de garantir par tous les moyens le maintien des prestations pour sa population. Par conséquent si une association devait dysfonctionner ou ne plus trouver assez de membres pour en assurer sa gestion, le Conseil administratif se verrait alors contraint d'intervenir et de décider de la mise en place d'un autre mode de gouvernance plus directe, portée par la FASE et le SASL.

En ce qui concerne l'ouverture de nouveaux dispositifs d'animation socioculturelle (DASC), l'actuel Conseil administratif a décidé de favoriser ce nouveau modèle de gouvernance évitant ainsi de confier une charge et une responsabilité trop importante que les bénévoles portent au sein d'un comité associatif. Les raisons sont multiples, mais les principales demeurent la

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

complexité de trouver des personnes du quartier intéressées à endosser le rôle d'employeur. En effet, les problématiques liées aux ressources humaines sont très souvent complexes et in fine c'est la commune qui est appelée en renfort avec le coordinateur de région FASE pour gérer très tardivement une situation mettant en péril les prestations.

Il est important de préciser que ce modèle de gouvernance n'exclut pas le lien et le travail participatif avec les habitant-es du quartier. En effet, les expériences à la Chapelle-les-Sciens et à Pont-Rouge démontrent cette proximité et l'émergence d'initiatives et de projets par et pour les citoyen-nes ou avec les associations d'habitant-es en place.

Concernant la dotation des postes, le Conseil administratif est conscient des besoins spécifiques à l'animation socioculturelle eu égard à l'ensemble des projets cités dans la première question. Chaque année, l'ensemble des entités soumet de nouvelles demandes. La magistrate de tutelle avec le soutien du SASL doivent ainsi procéder à des arbitrages par priorisation.

De plus, il est primordial de garantir une juste répartition des ressources pour l'ensemble des politiques publiques que couvrent l'administration lancéenne tout en tenant compte des réalités budgétaires.

- 20) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 139-2025 relative à la « Résolution concernant la situation à Gaza adoptée par le Conseil municipal le 12 septembre 2024 »
-

Point reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

- 21) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 140-2025 relative à la « Fréquence et transmission des rapports d'intervention de la police municipale »
-

Questions :

- 1) *À quelle fréquence les rapports d'intervention de la police municipale sont-ils transmis au Conseil administratif et/ou au Maire ?*
- 2) *Est-il envisageable que le contenu de ces rapports d'intervention, ou tout au moins un résumé synthétique précis, soit communiqué au Conseil municipal, ou à défaut à la Commission municipale en charge des questions de sécurité ?*
- 3) *Il nous a été rapporté, tant par des agents de sécurité que par des usagers et des gardiens des bains, et cela en plus de nos propres observations sur le terrain, que plusieurs incidents auraient eu lieu à la piscine du Grand-Lancy. Ces faits concerneraient notamment des comportements relevant d'incivilités graves tels que le voyeurisme, des attouchements, des insultes, des comportements dangereux, voire des agressions.*

Réponses :

Point 1: Le service de la sécurité transmet chaque semaine un rapport d'activité à Mme GACHET Corinne, Conseillère administrative en charge de la sécurité et M. GROSCLAUDE Julien, Secrétaire général. Ce rapport recense les différentes interventions effectuées, par la police municipale, le stationnement, les pompiers, ainsi que les activités de divertissement sur le domaine public.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

Point 2 : Il est proposé d'organiser une commission de sécurité dédiée au rapport d'activité une fois par an. Cette présentation reprendra les statistiques, notamment en lien avec la Statistique Policière de la Criminalité et le Diagnostic Local de Sécurité, dont la Ville de Lancy participe.

Point 3 : Nous vous confirmons que la police municipale intervient régulièrement à la piscine Marignac, à la demande du personnel, pour gérer des situations liées à des agressions, des incivilités diverses ou des vols. Conformément au protocole établi avec le chef de la section des piscines, ces interventions aboutissent généralement à des interdictions d'accès à la piscine, ainsi qu'à des dépôts de plainte, ensuite pris en charge par la police cantonale.

Une des affaires que vous mentionnez est en cours d'instruction. Nous ne sommes, à ce stade, pas en mesure de vous communiquer davantage d'informations, ces dossiers étant soumis à la confidentialité requise selon les directives du Ministère Public.

22) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 141-2025 relative à la « Liste des représentations du Conseil administratif »

Question

Comme chaque début de législature, nous souhaiterions obtenir la liste des organes, commissions et fondations dans lesquels vous êtes membres en tant que représentants de la Ville de Lancy au nom du Conseil administratif.

Nous aimerais également savoir quel montant des jetons de présence seront ou ont été aperçus dans ces différentes instances, ainsi que la confirmation que ces jetons sont bien versés à la commune.

Réponse

Dans le cadre de leurs fonctions, les membres du Conseil administratif sont amené-es à siéger dans différentes fondations, associations ou commissions. À cela s'ajoute la participation à différentes commissions de l'ACG en lien avec les dicastères des un-es et des autres.

Dans la grande majorité des cas, ces comités ne versent pas de jetons de présence et, en dehors des institutions dans lesquelles Lancy dispose d'un siège de plein droit, il s'agit de participations sur une base volontaire.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous le détail de l'ensemble des participations par magistrat-e ainsi que les montants des jetons versés.

Institutions	Personnes(s) déléguée(s)	Montant des jetons
Groupement Intercommunal du Sapay	M. Mme Mme BONFANTI GACHET, MOYARD	Pas de jeton
Bureau du groupement Intercommunal du Sapay	Mme GACHET	Pas de jeton
Conseil de Fondation des Evaux	Mme M. GACHET, BONFANTI	Pas de jeton

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

<i>Fondation PAV</i>	<i>M. BONFANTI (Vice-président)</i>	<i>CHF 7'000.- / an en qualité de vice-président et CHF 500 par séance de fondation et de bureau</i>
<i>Fondation Culture et Rencontre</i>	<i>M. BONFANTI</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Fonds d'arts visuels</i>	<i>M. BONFANTI</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Communauté des communes urbaines (CCU)</i>	<i>M. BONFANTI</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Conseil économique communal</i>	<i>M. BONFANTI</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Commission aménagement et mobilité (ACG)</i>	<i>M. BONFANTI</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Commission environnement (ACG)</i>	<i>M. BONFANTI</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Commission culture (ACG)</i>	<i>M. BONFANTI</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Commission des institutions (ACG)</i>	<i>M. BONFANTI</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Comité de l'Union des villes genevoises (UVG)</i>	<i>M. BONFANTI</i>	<i>Pas de jeton</i>

<i>Fondation pour les terrains industriels (FTI)</i>	<i>Mme GACHET</i>	<i>CHF 7'000.- /an (estimation)</i>
<i>Bureau de la fondation des Eaux</i>	<i>Mme GACHET</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Association romande et tessinoise des sports</i>	<i>Mme GACHET</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Association des piscines romandes</i>	<i>Mme GACHET</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Préparatifs de mobilisation</i>	<i>Mme GACHET</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Commission du sport (ACG)</i>	<i>Mme GACHET (présidence)</i>	<i>CHF 400.- par commission présidée jusqu'au 30.09.2025 (env. 4x/an). Ce montant englobe les représentations officielles.</i>
<i>Commission finances (ACG)</i>	<i>Mme GACHET</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Commission sécurité (ACG)</i>	<i>Mme GACHET</i>	<i>Pas de jeton</i>
<i>Comité du SIACG (ACG)</i>	<i>Mme GACHET</i>	<i>CHF 200.- par séance (env. 4x/an)</i>
<i>Groupement SIS</i>	<i>Mme GACHET</i>	<i>CHF 300.- par séance de 3h (env. 10 séances)</i>

<i>Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL)</i>	<i>Mme MOYARD</i>	<i>Décompte horaire effectif. 2023 : CHF 8'192.- 2024 : CHF 6'845.-</i>
<i>Fondation communale pour le logement de personnes âgées</i>	<i>Mme MOYARD (Vice-présidence)</i>	<i>CHF 6'000.- forfaitaire</i>
<i>Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP)</i>	<i>Mme MOYARD</i>	<i>CHF 200.- par séance (5x/an)</i>
<i>Présidence de l'Accueil familial de jour Rhône sud (AFJ-RS)</i>	<i>Mme MOYARD</i>	<i>Pas de jeton (à ce stade)</i>
<i>Villa Tacchini, Maison de quartier du Plateau, Maison de quartier Sous l'Etoile</i>	<i>Mme MOYARD</i>	<i>Pas de jeton</i>

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

<i>Terrains d'aventures du Petit-Lancy (TAPL) et Lancy-Voirets (TALV)</i>	Mme MOYARD	<i>Pas de jeton</i>
<i>Contrats de quartier Palettes- Bachet, Mouilles-Caroline et Chapelle</i>	Mme MOYARD	<i>Pas de jeton</i>
<i>Comité de l'association genevoise des structures de coordination (AGSC)</i>	Mme MOYARD	<i>Pas de jeton</i>
<i>Commission de la cohésion sociale (ACG)</i>	Mme MOYARD	<i>Pas de jeton</i>
<i>Membre de la plateforme petite enfance du DIP (commission officielle cantonale), représentant les communes genevoises</i>	Mme MOYARD	<i>CHF 65.- / heure (5x/an)</i>
<i>Membre du Groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle (EQIP) (commission officielle cantonale), représentant les communes genevoises</i>	Mme MOYARD	<i>CHF 65.- / heure (3x/an)</i>
<i>Membre de la Commission consultative sur les réseaux thermiques structurants du DT (commission officielle cantonale), représentant les communes genevoises</i>	Mme MOYARD	<i>CHF 65.- / heure (8x/an)</i>
<i>Membre du comité du GIAP (ACG)</i>	Mme MOYARD	<i>Séance de moins de 2h : CHF 200.- ou de plus de 3h : CHF 400.- (1x/mois)</i>
<i>Membre de la plateforme LAPSA (ACG)</i>	Mme MOYARD	<i>Pas de jeton</i>
<i>Comité de l'ACG (dès le 27.9.25)</i>	Mme MOYARD	<i>Séance de moins de 2h : CHF 200.- (1x/mois) + Séance de plus de 3h : CHF 400.- (1x/mois)</i>

En espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous adressons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations les meilleures.

- 23) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 142-2025 relative au « Communiqué de presse du 7 juillet 2025 du Conseil administratif de la ville de Lancy »
-

Question

Préambule :

Nous avons récemment pris connaissance d'un communiqué émanant du Conseil administratif, réagissant publiquement à l'annulation, par une majorité du Conseil municipal, d'une décision initialement prise par l'exécutif.

Ce texte, au-delà de sa forme officielle, laisse transparaître une certaine frustration politique : il traduit une gêne manifeste face à une décision pourtant prise dans le cadre démocratique le plus élémentaire, à savoir un vote majoritaire du pouvoir délibérant, expression même de la volonté populaire.

Il est naturel, en démocratie, que des orientations prises par l'exécutif puissent être amendées, modifiées ou même annulées par le législatif, lorsque celui-ci en détient les moyens et la

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

légitimité. Cette mécanique institutionnelle est saine, garante de l'équilibre des pouvoirs, et ne devrait en aucun cas être interprétée comme un affront personnel ou partisan.

Or, le ton et le contenu de ce communiqué laissent planer plusieurs interrogations.

Question :

- 1) *Est-il habituel ou approprié qu'un Conseil administratif publie un communiqué de presse lorsqu'une de ses décisions est démocratiquement révoquée par le Conseil municipal, conformément aux règles institutionnelles ?*
- 2) *Ce type de communication relève-t-il d'une volonté d'informer objectivement le public, ou s'agit-il plutôt d'une tentative de déformer la réalité pour un public non-averti, en présentant les faits d'une manière très orientée ?*
La majorité a décidé de retoquer une décision du CA. Celui-ci devrait en prendre acte sur un ton neutre, et non utiliser les moyens de communication public pour tenter de faire porter la responsabilité à l'un ou l'autre des groupes du CM.
- 3) *Enfin, peut-on y voir une manière subtile de signaler au public le retour de l'Union Démocratique du Centre au Conseil municipal ce qui, dans ce cas, a le mérite d'être noté officiellement... et nous vous remercions de l'avoir si clairement acté.*

Dans l'attente de votre réponse, nous vous remercions pour l'attention portée à cette demande.

Réponse

En préambule, le Conseil administratif rectifie les propos tenus au début de la question écrite, comme il l'avait déjà indiqué en fin du communiqué de presse. Le Conseil municipal a renvoyé au Conseil administratif la motion dont il est question, pour réponse dans les six mois, comme le précise l'article 32 du règlement du conseil municipal. C'est pour cette raison que le Conseil administratif indiquait dans le communiqué de presse du 7 juillet 2025 dont il est fait mention que « à la forme, le Conseil administratif rappelle qu'une motion n'entraîne aucune obligation de mise en œuvre par l'exécutif, mais une réponse dans les 6 mois. Ainsi, les allégés du groupe du Centre sur les réseaux sociaux (« les rabais seront restaurés dès la rentrée 2025 ») sont inexacts ».

De plus, on précisera que la question de la tarification des pensions demandées aux parents d'enfants accueillis en EVEP à Lancy ne relève pas de l'organe délibératif, mais bien de l'exécutif selon la Loi sur l'administration des communes (art. 30 et 48 LAC).

Ainsi, il est erroné d'indiquer que le Conseil municipal aurait « annulé une décision prise par l'exécutif » ou qu'il en détiendrait en l'occurrence « les moyens et la légitimité ». Le Conseil administratif est tout-à-fait au clair sur ses attributions de même que celles de votre Conseil et, pour le surplus, se réjouit des débats politiques fructueux, passés et à venir, dans le respect des compétences respectives des deux autorités.

Le Conseil administratif répond par ailleurs comme suit aux questions posées :

- 1) *Le Conseil administratif communique par voie de presse lorsqu'il l'estime opportun et qu'un intérêt public se fait sentir. En l'espèce, le thème avait fait l'objet de nombreuses occurrences presse (Tribune de Genève et Léman Bleu, notamment les 15.3.25, 17.3.25, 20.3.25, 22.3.25, 25.6.25 et 7.7.25). La presse souhaitait donc vivement connaître la décision du Conseil administratif quant à la mise en œuvre ou non de la motion, qui plus est dans des délais courts (vote de la motion en juin 2025 qui demandait de revenir sur l'ensemble*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

des contrats déjà émis pour les familles concernées, elles-mêmes également dans l'attente, pour une entrée en vigueur à la rentrée 2025). Il s'agissait donc de pouvoir informer tant les familles concernées que celles qui ne bénéficiaient pas de ces rabais et l'ensemble de la population des modalités concrètes de mise en œuvre, qui plus est vu qu'elles allaient dans le sens inverse du travail fourni depuis des mois par l'équipe administrative du Service de la petite enfance et que les contrats avaient déjà été émis.

- 2) *Comme indiqué plus haut, le Conseil administratif par ce communiqué n'a fait que rappeler des éléments simples :*
- a. *Une motion n'a aucun caractère contraignant et ne peut donc forcer l'exécutif à telle ou telle action. Elle implique simplement une réponse dans les 6 mois pour indiquer si et comment elle sera mise en œuvre.*
 - b. *Le Conseil administratif n'a pas changé d'avis quant au fond de la modification qu'il avait prévue : visant davantage d'équité entre les familles, elle était souhaitable, proportionnée et moralement éthique.*
 - c. *Le Conseil administratif a décidé de son propre chef d'appliquer en partie la motion, soit le corps de cette dernière mais non l'amendement intégré en plénière, car il était manifestement disproportionné pour les raisons évoquées dans le communiqué de presse et dans la réponse à la motion.*
 - d. *Le Conseil administratif regrette l'économie de 150'000.- à 180'000.- qui aurait découlé de la modification et à laquelle le Conseil municipal a de fait souhaiter renoncer.*

Au surplus, le Conseil administratif a donc expliqué de manière pédagogique et transparente à la presse et à la population les tenants et aboutissants du débat, ainsi que les positions prises par les différents groupes au Conseil municipal. Ni plus ni moins.

- 3) *Cette question qui n'en est pas une n'appelle aucun commentaire de la part du Conseil administratif qui en laisse la responsabilité de la teneur à ses auteurs.*
- 24) **Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 143-2025 relative à la « Sécurité des écoliers sur le chemin de l'école »**
-

Question

Je me permets de vous solliciter concernant la sécurité des écoliers sur leurs trajets scolaires de l'école du Plateau. La rentrée 2025 a débuté depuis plus de deux semaines. Les problèmes de cohabitation des différents moyens de déplacement aussi. En effet, la route de Saint-Georges est une artère de mobilité importante. Cependant, elle ne garantit pas la sécurité des plus jeunes dans leur trajet jusqu'à l'école du Plateau. La mise en place exceptionnelle d'un patrouilleur scolaire a permis une grande amélioration. Néanmoins, deux points importants ne sont pas réglés à ce jour :

La dépôse des enfants de l'école Florimont. Les parents passent par le passage piéton avec beaucoup d'agressivité et ont à plusieurs reprises manqué d'écraser des enfants sur ledit passage piéton.

Serait-il possible de négocier avec l'école de Florimont afin que l'entrée de leur étudiant ne se fasse que par le chemin du BAC ?

Le trottoir de la route de Saint-Georges au niveau de l'entreprise Cal'as et du Car Wash est particulièrement étroit. Il est difficile, voire impossible, de marcher côté à côté dans ces deux zones. Rendant très dangereux le passage avec des enfants de bas âge. Avec la densité du trafic

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

matinal, ces zones deviennent particulièrement compliquées et risquées. Serait-il possible d'installer des glissières de sécurité au moins sur ces zones ? (Comme celle existante au croisement de la route de Saint-Georges et du chemin de la Bâtie).

Réponse

Les problématiques soulevées concernant la sécurité des écoliers sur leurs trajets scolaires à destination de l'école du Plateau sont connues de nos services et font l'objet d'une attention particulière. La mise en place temporaire d'un patrouilleur scolaire a effectivement permis d'améliorer la sécurité et confirme la pertinence d'un accompagnement adapté sur ce secteur sensible.

1. Dépose des enfants de l'école Florimont

L'accès des enfants déposés en voiture doit effectivement se faire exclusivement par le chemin du Bac et non par l'avenue du Petit-Lancy. Ce principe avait été déterminé lors d'une réunion tripartite en avril 2024 entre l'Institut Florimont, l'Office cantonale des transports et la Ville de Lancy. Afin de renforcer ce dispositif et de limiter les comportements dangereux observés sur la route de Saint-Georges, la Ville de Lancy a adressé mi-septembre 2025 un courrier de rappel à l'Institut Florimont pour lui demander d'informer à nouveau les parents d'élèves et de veiller à une stricte application de cette règle.

2. Trottoir étroit au niveau de l'entreprise Cal'as et du Car Wash

La situation concernant l'étroitesse du trottoir fait également l'objet d'une attention particulière par les services communaux. Elle a par ailleurs été relevée et remontée à l'Etat de Genève, notamment lors de la démarche participative dans le cadre du Masterplan « Marbriers » en 2024.

Elle résulte d'un découpage parcellaire particulier : alors que la route de Saint-Georges relève du domaine public cantonal, le trottoir problématique longe en grande partie la parcelle privée n°2324. La bande du trottoir concernée manquante est prévue en cession à l'État dans le cadre du PLQ n°29795, afin que ce dernier puisse élargir le trottoir de la route de Saint-Georges et offrir un cheminement piéton conforme aux standards de sécurité attendus. Dans l'intervalle et en attendant le développement de sa parcelle, le propriétaire privé actuel (propriétaire de la marbrerie sur site) n'a cependant pas souhaité entrer en matière, malgré différentes approches de la Commune.

Une solution durable de cette contrainte par l'élargissement du trottoir est dès lors conditionnée au développement de la parcelle n°2324 conformément au PLQ n°29795.

Néanmoins, l'Office cantonal du Génie civil (OCGC) prévoit actuellement une requalification de la route de Saint-Georges, avec plusieurs améliorations substantielles : reprise et sécurisation des passages piétons, création d'îlots arborés, aménagement d'arrêts de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite avec impossibilité de dépassement, amélioration des cheminements cyclables et, surtout, abaissement de la vitesse maximale de 50 km/h à 30 km/h.

L'installation d'une glissière de sécurité n'a pas été retenue comme solution envisageable. Elle réduirait encore la largeur déjà limitée du trottoir et devrait empiéter sur la propriété privée, ce qui n'est pas réalisable en l'état.

Ce projet est actuellement en instruction après son dépôt en juillet 2025 auprès de l'office des autorisations de construire.

Enfin, il est à relever que le Service de l'aménagement du territoire s'engage actuellement dans l'élaboration de Plans de Mobilité Scolaire (PMS) pour les 10 écoles primaires situées sur le territoire lancéen. A la suite d'une motion du Conseil municipal (M059A-2022), un crédit

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

d'investissement a été adopté en octobre 2024 à hauteur de 339'000 Frs. à cette fin. Les plans de mobilité scolaires ont pour objectif d'améliorer les conditions de déplacement domicile-école ou vers des activités pour les élèves, leurs familles ainsi que le personnel éducatif. Ils visent ainsi à encourager des modes de transport plus sûrs, durables et adaptés aux besoins locaux.

L'école du Plateau fera l'objet d'un PMS dès l'année scolaire 2026-2027, en même temps que les écoles du Petit-Lancy et de Tivoli.

25) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 144-2025 relative au « Terrain multisport de l'école du Plateau »

Question

Je me permets de vous solliciter concernant le terrain multisport qui a été fermé dans le préau de l'école du Plateau.

Le Collectif des associations des parents d'élèves du Petit-Lancy et plusieurs parents ont été très surpris de commencer cette nouvelle rentrée en observant que le terrain multisport n'était plus accessible. Selon des informations que j'ai pu glaner, le terrain multisport ne disposait pas d'une autorisation permanente et n'avait pas vocation de rester de manière indéterminée. Cependant, nous nous étonnons que personne n'ait été informé de cette fermeture au préalable. Cet espace, avec le préau, font partie des seuls espaces publics accessibles dans tout le quartier du Plateau.

Les habitants sont inquiets concernant l'avenir de cet espace et la possibilité d'être entendus. Jusqu'à présent, ce terrain permettait de calmer une partie des tensions présentes dans les récréations des enfants. (Taille du préau trop petite proportionnellement au nombre d'enfants) Lors de l'arrivée de ce terrain multisport, nous avions été informés qu'un projet participatif allait être mis sur pied afin de trouver l'aménagement correspondant au maximum d'habitants. Où en est cette démarche ?

Les habitants et l'association de parents souhaitent faire partie de la réflexion des aménagements prévus sur cet espace afin qu'ils répondent au mieux à tous ces utilisateurs. Est-ce qu'un groupe de travail va ou peut être mis en place en collaboration avec l'école ?

Je remercie par avance le Conseil administratif de ses réponses.

Réponse

Nous vous remercions de l'attention portée à la situation du terrain multisport de l'école du Plateau ainsi qu'aux préoccupations relayées par des parents d'élèves et habitant-es du quartier. L'installation à laquelle il est fait référence, mise en place en 2023, reposait sur une autorisation de construire strictement temporaire fondée sur une dérogation accordée par les services de l'Etat, liée à la zone d'affectation de la parcelle qui se situe en zone 5, correspondant à une zone résidentielle destinée aux villas (ne permettant pas l'installation d'équipements générant de potentielles nuisances sonores).

L'autorisation étant arrivée à échéance, nous nous sommes vus dans l'obligation de fermer l'accès à l'infrastructure, d'abord pour des questions légales mais aussi pour des questions de risques et de responsabilité.

Cette décision ne remet nullement en cause l'utilité pédagogique et sociale d'un tel espace de jeu pour les élèves ; elle procède du respect des prescriptions légales applicables, et il important

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

de noter qu'aucune régularisation durable n'étant juridiquement envisageable dans le cadre en vigueur.

Néanmoins, afin d'assurer la continuité des usages et des activités physiques pour les enfants, nous avons engagé la préparation d'une phase transitoire.

Une nouvelle autorisation temporaire entrera en force à partir du 25 octobre 2025. Date à laquelle le terrain multisport sera de nouveau accessible. Elle couvrira la période nécessaire jusqu'à l'implantation d'un nouvel équipement multisport sur un site entièrement dédié et public dans le secteur Florimont dont la mise à disposition est envisagée pour le printemps 2027, sous réserve des procédures usuelles (autorisation, délais techniques et administratifs).

L'espace libéré au Plateau fera lui l'objet d'un réaménagement conforme à l'affectation de la zone et adapté aux besoins fonctionnels de l'école. Cet aménagement sera élaboré en coordination étroite avec la direction, enseignant-es et parents d'élèves par le biais d'une commission/groupe de travail qui est déjà en cours d'élaboration, de manière à soutenir la diversité des usages récréatifs, à répartir les flux d'élèves et à limiter les conflits d'occupation et d'usage en prenant également en compte les nuisances que de tels aménagements peuvent engendrer sur le voisinage direct. Selon les attentes exprimées, il pourra intégrer des éléments favorisant à la fois le mouvement, des zones de détente et une structuration claire des espaces.

Le coût de la fourniture, du montage et du démontage d'une telle infrastructure renforce la nécessité de planifier rigoureusement sa relocalisation dans un cadre juridiquement consolidé, plutôt que de prolonger indûment une situation dérogatoire.

26) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 145-2025 relative à la « Demande d'accès aux dossiers de naturalisation accordée en 2024 dans la commune de Lancy »

Point reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

POINTS FINAUX

27) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. FISCHER : J'ai une question orale depuis le chemin de Curé Baud jusqu'au chemin des Verjus donc le long du stade des Fraisiers ce petit cheminement est dans la nuit totale. Est-ce qu'il n'est pas possible des fois de mettre je dirais un petit éclairage parce que c'est vrai que quand vous traversez depuis le chemin des Fraisiers jusqu'à Verjus d'un côté à droite vous avez des buissons, des villas et de l'autre côté vous avez un énorme terrain qui est de nuit et c'est le terrain de football. Est-ce que c'est pas possible de rassurer la population qui traverse le soir avec les derniers trams ?

J'ai une question écrite aussi. Ma question s'adresse à Mme Gachet.

L'article 79 de l'Ordonnance sur la signalisation routière qui accompagne le marquage au sol sous le chiffre 6-23 de la même ordonnance précise la chose suivante : les lignes interdisant le parage jaune interrompu d'une croix (6-22) et les cases interdites au parage jaunes avec deux diagonales qui se croisent (6-23) situées au bord des chaussées interdisent de parquer à l'endroit marqué. Si la case interdite au parage porte une inscription « taxi » ou autre numéro de plaque de contrôle ou encore un symbole handicapé ou d'autres précisions, les arrêts servant à laisser

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

monter ou descendre des passagers ainsi qu'à charger ou décharger des marchandises ne sont autorisés que si les ayants droit ne sont pas gênés.

Or, force de constater que sur le territoire lancéen, des véhicules privés sont régulièrement stationnés pendant de longues périodes voire des week-ends entiers sans aucune activité de chargement ou de déchargement. Ces situations ne sont hélas jamais verbalisées.

Ma question est donc simple : y a-t-il une règle supplémentaire au droit fédéral à Lancy ? Si oui, pourriez-vous nous expliquer comment avez-vous réussi ce tour de passe-passe ? Et dans le cas contraire pourriez-vous nous expliquer pourquoi ces véhicules échappent systématiquement à toute sanction ?

M. ANTICH : Alors j'ai remarqué que cette nouvelle législature on avait tendance à lire les questions écrites. Vu qu'on a beaucoup de temps je me permets de la lire aussi. Donc j'ai une question écrite.

En préambule, nous avons appris dans le dernier numéro du Lancéen que la Ville de Lancy avait installé sur le territoire communal des réfrigérateurs en libre-service Free-Go. Nous tenons tout d'abord à relever que ce projet est tout à fait en adéquation avec les politiques communales en matière de durabilité souhaitées par cet hémicycle. Le gaspillage alimentaire est un fléau environnemental et économique. Ce dernier pose également un vrai problème éthique dans un canton où la précarité alimentaire est grandissante.

Cependant, il y a quelques années, ce même projet avait été refusé par le Conseil administratif en raison des coûts liés à la rémunération des employés. C'est pourquoi ce projet soulève aussi quelques questions que nous souhaitons vous adresser. Il s'agit simplement de nous assurer que le financement et l'utilisation de l'argent public par les associations Free-Go Genève et Eco-Citoyen sont en adéquation avec leur statut associatif.

Les questions sont donc : quel est le rôle de la Ville de Lancy et quelle est son implication financière et RH ? Il est indiqué dans le Lancéen que la commune prend en charge les 35% des frais d'installation et de fonctionnement. Les premiers frigos ayant déjà été installés, dans quel service et dans quelle rubrique ces frais ont-ils été amputés ? Les comptes de l'association ont-ils été analysés ? Existe-t-il des rémunérations directes des membres du comité de l'association en charge du projet que ce soit Free-Go ou Eco-Citoyen ? Quels sont les éléments qui ont évolué ces dernières années dans le fonctionnement de l'association en charge du projet pour permettre de démarrer cette collaboration auparavant refusée ?

Nous espérons recevoir des réponses qui puissent nous donner une pleine confiance dans la gestion de cette association ainsi que de l'argent de nos concitoyens et concitoyennes.

M. GAMBERONI : Je reviens sur une remarque que j'avais faite déjà la dernière fois concernant la zone d'ombre qui est dans le préau de la Caroline. Simplement je pense qu'on va en discuter donc je serai très court. On va en discuter sur les îlots de chaleur urbains qui vont être remis sur l'environnement durable mais maintenant il faut faire attention : c'est que ces filets qui ne servent pas à faire de l'ombre mais à capturer les ballons commencent à devenir dangereux parce que les enfants ne faisaient que de jeter jusqu'à présent des sacs pour essayer de les faire descendre. Maintenant, en dehors des heures d'école, ils commencent à grimper aux poteaux et j'ai un léger doute quant au fait que la structure puisse tenir mais pas les filets le poids d'un enfant. Donc je pense qu'il y a d'autres parents peut-être qui sont là qui ont vu la même chose que moi. Maintenant il y a un danger et puis vous en êtes maintenant avertis et vu de mes yeux. Je vous remercie.

M. DAHER : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre encore la parole ? Très bien alors moi je vais vous prendre la parole pour notre voyage de demain, avant de passer aux questions du public. Il y a eu pas mal de questions de la part de certains conseillères et conseillers municipaux

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

concernant notre sortie de demain. Vous avez toutes et tous reçu le programme, je ne vais pas vous le réciter. Néanmoins juste d'un point de vue organisationnel, le départ est prévu à 12h54 demain à la gare de Cornavin à la voie 4. Idéalement, merci d'être au moins 15 minutes avant sur la voie 4 le temps de retrouver M. Weiss et vos autres collègues. M. Weiss et son équipe ont réservé un wagon entier donc si jamais vous arriviez *in extremis* le wagon s'appelle « groupe Weiss » donc vous ne pourrez pas le louper. Malheureusement, je ne serai pas parmi vous au départ, je serai déjà sur place donc je vous retrouverai directement à la gare de Bulle. Donc 12h54, 15 minutes avant donc 12h40, voie 4.

M. PERRENOUD : Deux choses. D'abord les wagons c'est pour les bestiaux, ça s'appelle les voitures mais ça c'est un terme technique. Et puis la deuxième question, c'est une proposition. La dernière séance de la sécurité, un nombre grandissant de commissaires étaient là à l'heure et plusieurs n'étaient pas là à l'heure. Certains n'avaient pas lu la convocation correctement et d'autres avaient une commission quelques temps avant (un petit quart d'heure avant) pour une commission qui était le bureau. Bref, les agents de police étaient là à l'heure, la conseillère administrative était là à l'heure, des gens étaient là à l'heure, alors la proposition à la suivante c'est que la prochaine fois à 18h31 la porte sera fermée et puis pour respect de tous les collègues, j'aimerais que ces commissaires dans cette commission viennent à l'heure. Voilà ma proposition.

M. DAHER : Je vous laisse lire le règlement du Conseil municipal donc il y a un président par commission donc vous transmettrez la prochaine fois vos doléances au président de commission.

M. BONFANTI : Je crois que c'est lui.

M. DAHER : Il vous revient d'appliquer ces exigences si vous le souhaitez mais voilà sachez que les conseillers municipaux peuvent participer aux commissions. Évidemment, le respect des horaires est nécessaire donc voilà mais c'est au président de commission d'être sensibilisé là-dessus, donc si c'est vous même je vous laisse appliquer cela comme il vous plaît selon les règles en vigueur.

Mme MONOD : Alors permettez-moi, je pose une question au Conseil administratif. Est-ce que la prochaine fois qu'il y a une commission de la sécurité on pourrait faire le bureau au même endroit que la commission de la sécurité pour permettre aux gens qui participent aux deux d'être à l'heure ? Parce que c'est difficile de finir le bureau ici à 18h30 et d'être à 18h30 à la Maison de la sécurité même si on respecte toutes les personnes qui évidemment sont présentes.

M. BONFANTI : Alors je vais me permettre de répondre à certaines questions. Pour la question de M. Fischer, il faut que je regarde avec le service de l'aménagement si votre demande coïncide avec la stratégie de lumière donc on va regarder ça. Puis M. Gamberoni, par rapport au voile d'ombrage à la précédente séance du Conseil municipal vous aviez dit que vous alliez préparer une question écrite donc moi je l'attendais en fait pour pouvoir vous répondre. Donc aujourd'hui si j'ai bien compris c'est une question orale ou une question écrite que vous me posez ?

M. GAMBERONI : C'est une question orale.

M. BONFANTI : D'accord, du coup je me permets d'y répondre. Alors moi je n'ai pas eu de retour de la direction par rapport à ces problématiques que vous soulevez donc je ne peux pas l'être. Alors vous me dites que vous l'avez vu alors c'est tant mieux. Ce que je sais, c'est qu'évidemment ces zones d'ombres ont été mises en place sur demande aussi de l'association des parents d'élèves qui demande à ce que des ouvrages soient mis sur le préau parce que du mois de mai jusqu'en septembre il fait relativement chaud. On va vérifier ce qu'il en est, après j'ai envie de dire ça serait bien que les enseignants et la direction fassent leur boulot lorsque les enfants

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

sont en extérieur et qu'ils voient des enfants monter sur des structures qui ne sont pas faites pour cela.

Un autre élément c'était pour répondre à Mme Monod. C'est de la responsabilité du président de choisir le lieu où il souhaite faire la séance du bureau. Cela ne regarde pas le Conseil administratif.

M. GAMBERONI : Pour répondre à Monsieur le Maire, c'est effectivement en dehors des heures d'école et les zones d'ombrage effectivement maintenant elles ont plus tellement lieu d'être mais j'ai bien précisé que c'était en dehors des heures d'école que les gamins commencent à monter dessus. Les professeurs font bien leurs devoirs en essayant d'appeler le concierge qui essaie de venir avec la plus longue perche qu'il peut avoir. Alors c'est vrai, les premiers temps c'était assez drôle à voir mais je pense qu'ils sont un petit peu lassés mais on verra avec d'autres parents d'élèves. C'est pour ça que j'ai pas fait la question écrite aujourd'hui mais vous me faites bien de me le rappeler, vous l'aurez la prochaine fois.

M. DAHER : M. Gamberoni par politesse je vous ai laissé terminer mais étant donné qu'il s'agit de votre première législature lorsque vous posez une question à un conseiller administratif à ce point vous ne pouvez pas échanger sur ce même point. Du coup c'est un rappel pour toutes et tous.

Très bien, il n'y a plus de questions. Dans ce cas-là, la séance est levée. Je vous remercie et bonne soirée.

La séance est levée à 21h28.

La Secrétaire :

Nancy RUERAT

Le Président :

Vincent DAHER

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 9 octobre 2025

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.